



Téléchargement version numérique :
<https://urlz.fr/amJC>

MES PREMIÈRES FOIS

ÉQUIPE : PREMIÈRES RENCONTRES

ÉLÈVES : PREMIERS CONTACTS

PARENTS : PREMIERS RDV

MOI : PREMIERS DOUTES ?

ME FAIRE CONFIANCE

FACE AUX EXIGENCES DU MÉTIER

FACE AUX SITUATIONS DIFFICILES

...POUR DEMANDER DE L'AIDE

1^{ER} OU 2ND DEGRÉ - PUBLIC OU PRIVÉ

LE GUIDE DE SURVIE DU NOUVEL ENSEIGNANT

BIEN DÉBUTER ET ÉVITER LE BURN OUT

**GUIDE
INTERACTIF**

OFFERT EN PARTENARIAT
AVEC

ANTICIPA

NO STRESS : MA BOÎTE À OUTILS

- ✓ AFFECTATION ET MUTATION
- ✓ SALAIRE ET PRIMES
- ✓ DROITS ET RÈGLEMENTS
- ✓ QUI FAIT QUOI ?

Groupe Vocation
Service public 



**LA BANQUE
DU MONDE
DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE
ET DE LA CULTURE**

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

- **L'expertise d'une banque dédiée** aux personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture, de l'enseignement public agricole et de l'enseignement privé sous contrat.
- **Un service de banque en ligne** pour rester proche malgré la distance.
- **L'expertise de conseillers** qui assurent un suivi personnalisé de vos comptes.
- **Une banque coopérative** fondée sur des valeurs de confiance et de proximité.
- **Des assurances** conçues pour s'adapter à votre statut et à vos besoins.

Crédit Mutuel
Enseignant

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, SA coopérative au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen 67000 Strasbourg, RCS B 588 505 354 contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taibout 75436 Paris Cedex 9.

ÉDITO

LE GUIDE DE SURVIE DU NOUVEL ENSEIGNANT

Le métier d'enseignant est très exigeant, pour le débutant que vous êtes comme pour les plus expérimentés. La pression, exercée par la société, l'institution, les parents d'élèves, mais aussi celle que vous vous imposez vous-même, peut devenir trop forte et compromettre votre équilibre personnel, parfois jusqu'au burn-out. Dans son livre *Comment ne pas être un prof idéal* (Payot, janvier 2018), Emmanuelle Piquet vous apporte des solutions avec humour et empathie : retrouvez-les dans ce *Guide de survie du nouvel enseignant*.

Face à toutes les premières fois qui vous attendent cette année se mêlent sans doute impatience et appréhension. La première de ces premières fois, c'est la pré-rentrée. Pour Bruno Mombelli, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional, c'est un moment capital qui va vous mettre en conditions et vous offrir l'occasion de faire une mue nécessaire, en passant de la posture d'étudiant à celle d'enseignant.

Vous serez alors prêt pour une première fois que vous allez revivre chaque année : les premières heures avec votre (vos) classe(s). Car chaque année ou presque, vous rencontrerez un groupe d'élèves différent. Mais pour un professeur débutant, ce ne sont pas seulement les élèves qui sont nouveaux, mais la situation : comment organiser ce premier cours ? Que dire ? Comment (ne pas) se comporter ? Bruno Mombelli vous livre ses conseils. Votre « tuteur terrain » saura aussi vous guider dès la rentrée et tout au long de votre année de stage.

Après les élèves, leurs parents ! Les réunions à l'école sont des rendez-vous à ne pas manquer pour une bonne évolution de vos relations avec eux. À travers des extraits du livre *Familles-École : construire une confiance réciproque* paru chez Réseau Canopé, Jean-Louis Auduc vous donne le mode d'emploi pour réussir votre première rencontre avec les parents de vos élèves... et les suivantes !

Vous vous demandez aussi et surtout comment survivre face à des générations d'élèves de plus en plus zappeurs, happés par leurs écrans, peu attentifs en classe, peu concentrés ? Dans son livre *Réveiller le désir d'apprendre* (Albin Michel, 2016), Agnès Baumier-Klarsfeld interroge les conditions d'enseignement actuelles. Ses propositions pourraient vous inspirer.

La Rédaction

Vocation Enseignant.fr est un numéro spécial du groupe **Vocation Service Public** ©
Dépôt légal n°8 Août 2019 - ISSN 2267-277 x - Ne peut être vendu



Directeur de la publication et Éditeur : Antoine Ingold - antoine.ingold@gvsp.fr
Direction artistique : B2o Design - scob.o@wanadoo.fr
Publicité, opérations spéciales : Tél. 09 52 31 16 53 - pub@gvsp.fr Impression : SIEP - 77590 Bois le Roi
GVSP : Sarl au capital de 15 000 € - RCS Melun 507 936 169
Siège social et Rédaction : 53, rue Saint-Merry - 77300 Fontainebleau
Rédaction : Olivier Davon, Florence Leclair, Jean-Louis Auduc
Photos et illustrations : DR, fotolia, 123rf, iStock - Site : www.vocationenseignant.fr
Vous souhaitez recevoir et diffuser ce Guide gratuit dans vos services ? Contact : antoine.ingold@gvsp.fr

Plus d'infos sur **Vocation**
Enseignant.fr

Objectif CRPE

Concours 2020

Admissibilité Écrit

Concours de recrutement de professeurs des écoles
Toute une gamme d'ouvrages pour réussir le concours CRPE 2020

Des MANUELS complets pour se préparer



Des QCM pour se tester



Des FICHES pour réviser



Pour s'entraîner



hachette ÉDUCATION

www.concours.hachette-education.com

SOMMAIRE



• Nouveaux enseignants : comment résister à la pression et éviter le burn-out ? p. 6

MA CARRIÈRE

• Combien vais-je être payé ? *Le salaire des enseignants* p. 8
• Affectation - mutation *Le mode d'emploi* p. 12
• Les règles qui encadrent votre métier et votre carrière *Droit et règlements* p. 14

MES PREMIÈRES FOIS

• Ma première pré-rentrée p. 16
• Mes premiers contacts avec mes élèves p. 17
• Je vais être votre « tuteur terrain » p. 20
• Ma première rencontre avec les parents d'élèves p. 22
• Mes premiers conseils de classe p. 26

COMMENT FAIRE FACE

• Faire face aux difficultés de concentration des élèves p. 28
• Faire face à une classe difficile p. 30
• Faire face aux troubles de l'apprentissage et aux situations de handicap p. 32
• Faire face à une situation de harcèlement p. 34
• Faire face à des actes racistes ou antisémites dans mon école p. 36
• Faire face à la révolution numérique p. 38

MA BOÎTE À OUTILS

• Qui fait quoi ? *L'organigramme de l'Éducation nationale* p. 40
• À qui s'adresser ? *Vos interlocuteurs, selon vos questions et vos besoins* p. 43
• Sélection de ressources Notre sélection des meilleurs sites p. 44



Vocation Enseignant.fr

LE SITE DES CANDIDATS ET DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS <https://vocationenseignant.fr/>



REMERCIEMENTS

La réalisation du *Guide de survie du nouvel enseignant* et sa diffusion gratuite en version papier et numérique ont été rendues possibles grâce au soutien de nos partenaires et annonceurs : CNP - ANTICIPA, Le Crédit Mutuel Enseignant, Réseau Canopé, Hachette Éducation et Dunod Éditeur.

Nous remercions ici également chacun des experts qui ont contribué à la rédaction du guide : Fanny Morange, Claude Pereira-Leconte et Jean-Michel Perron de Réseau Canopé, Jean-Louis Auduc, Agnès Baumier-Klarsfeld, Bruno Mombelli, Emmanuelle Piquet, Laurent T.

Plus d'infos sur [Vocation Enseignant.fr](https://vocationenseignant.fr/)

COMMENT RÉSISTER À LA PRESSION ET ÉVITER LE BURN-OUT ?

Le métier d'enseignant est très exigeant. La pression, exercée par la société, l'institution, les parents d'élèves, mais aussi celle que vous vous imposez vous-même, peut devenir trop forte et compromettre votre équilibre personnel, parfois jusqu'au burn-out. Dans son livre **Comment ne pas être un prof idéal** (Payot, janvier 2018), Emmanuelle Piquet vous apporte des solutions avec humour et empathie.



EMMANUELLE PIQUET est psychopraticienne et fondatrice des centres Chagrin Scolaire. Elle intervient dans de nombreux établissements scolaires et forme des professionnels aux principes et outils de l'École de Palo Alto, dont elle est l'une des spécialistes en Europe.

CES INJONCTIONS QUI PARALYSENT

« C'est le décalage entre les efforts, le but idéal de l'enseignant et le résultat de ces efforts qui vont progressivement mener à l'état final qu'est le burn-out. » À l'origine de ce décalage ? Des injonctions qui paralysent...

Présentes dans votre esprit avant même que vous ne commenciez à enseigner, ces injonctions peuvent vous paralyser assez vite au quotidien avec vos classes parce qu'elles génèrent inmanquablement une impossibilité d'y répondre correctement.

Car soit, en bon élève, vous tentez de vous y conformer et vous n'y parvenez pas (il s'agit en effet pour leur grande majorité d'objectifs totalement illusoire) : vous vous envoyez alors le désagréable message que vous n'êtes pas un bon enseignant. Soit, lucide, vous prenez la décision de ne même pas essayer et on vous renverra le message que vous n'êtes pas un bon enseignant.

Dans les deux cas, vous êtes perdant.

Savoir déceler ces **injonctions paradoxales** et les mettre à jour face à ceux qui vous les envoient (et aussi face à vous-même) peut être extrêmement apaisant pour tout le monde. Ce qui n'est pas rien car il est impossible d'exercer ce difficile métier sans un minimum de sérénité.

Le pragmatisme de l'École de Palo Alto est à l'œuvre dans le livre « Comment ne pas être un prof idéal » et vous donne des pistes pour prendre des virages à 180° par rapport à ce que vous avez déjà mis en œuvre sans succès dans un certain nombre de situations délicates.

Il ne s'agit pas du tout d'un livre mode d'emploi, mais de vignettes commentées issues de situations réelles qui peuvent vous amener à réfléchir en dehors des sentiers battus pour retrouver un peu d'oxygène, notamment au début de votre parcours professionnel. **Voici 5 de ces injonctions paralysantes...**

Injonction n° 1 : « CHAQUE ÉLÈVE EST DIFFÉRENT, À VOUS DE VOUS Y ADAPTER »

Ah oui ? À moins de transformer la classe en une série de mini-cours particuliers (ce qui vous transformera rapidement en marsupilami hystérique), la tâche est impossible. Les enfants différents sont légion et on peut même dire qu'il y en a de plus en plus puisque les diagnostics tombent de tous les côtés, toujours plus enfermants et paralysants, toujours moins psycho-dégradables.

► Comment s'adapter aux trois dyspraxiques du fond qui ont besoin de beaucoup plus de temps, aux quatre hyperactifs qui se jettent régulièrement par terre, aux trois hypersensibles dont on ne sait pas quand ils vont se mettre à pleurer, aux deux troublés de l'organisation qui ont encore oublié leur cahier et aux quinze non diagnostiqués (pour l'instant) dont les parents nous reprochent qu'ils sont un peu mis de côté ?

Un prof ne peut pas s'adapter à tous et à chacun ; il peut prendre en considération les difficultés des uns et des autres en leur proposant des solutions à mettre eux-mêmes en place avec leurs parents, mais insérer de l'hyperpersonnalisé dans le collectif est très souvent voué à l'échec.

Injonction n° 2 : « JE DOIS ME FAIRE RESPECTER »

Et avoir une classe silencieuse, obéissante aux consignes, en apprentissage, calme. Bref, sous contrôle.

Ah oui ? Ce qui signifie donc que dès qu'un enfant ou un adolescent, très sensible à cette auto-injonction très adulte, va tenter de la faire exploser, vous allez en conclure que vous n'êtes pas respectable. Et vous mettre à exiger encore plus de respect de votre classe et en particulier des plus ingérables, vous mettant ainsi encore plus en danger relationnel puisqu'il y a fort à parier que ces derniers mettent tout en œuvre pour échapper au contrôle.

► Faire preuve de souplesse et montrer que son éventuelle désobéissance ne suscite aucune émotion chez nous, et certainement pas l'envie de le mater, peut clairement désarçonner le plus rebelle de vos élèves.

Injonction n° 3 : « JE DOIS ME FAIRE APPRÉCIER »

C'est également une auto-injonction que les élèves pressentent intensément et dont ils vont parfois abuser pour obtenir de votre part un certain nombre de dérogations, de possibilités, de délais en tous genres, en jouant sur votre envie que la relation reste bonne.

► Ces mêmes élèves vous reprocheront vos indulgences ensuite (considérant selon le mot en

vogue que vous êtes une victime) ou le fait qu'excédé au bout d'un moment, vous soyez beaucoup moins conciliant. Encore une fois, quoi qu'il en soit, vous êtes perdant.

Injonction n° 4 : « JE NE DOIS LAISSER AUCUN ÉLÈVE SUR LE BORD DE LA ROUTE »

Petite sœur de l'injonction « Chaque élève est différent, à vous de vous y adapter », elle peut créer beaucoup de frustration et d'épuisement chez des enseignants qui certaines fois, évidemment, n'y parviennent pas. Alors qu'ils ont le sentiment d'avoir mis en œuvre beaucoup de choses : aménagements adaptés, barèmes spécifiques, accompagnements individualisés, séances individuelles et parentales de remotivation. En vain, parfois.

C'est que lorsque l'on est victime de cette injonction, on oublie souvent le désir propre de l'élève, n'écoulant que celui de l'Institution, voire de la société, fait de bonnes intentions et d'objectifs partagés par tous, mais pas par l'élève lui-même.

► Réfléchir à des moyens de le responsabiliser vraiment par rapport aux différentes voies qui s'offrent à lui, sans vouloir en privilégier une, est souvent très porteur d'apaisement.

Injonction n° 5 : « JE DOIS FAIRE EN SORTE QU'IL N'Y AIT PAS DE VIOLENCE »

Une des injonctions les plus modernes envoyées à l'Institution et de façon plus incarnée aux enseignants, par les parents notamment, est celle d'une école, d'un collège, d'un lycée sans violence.

C'est encore une fois une illusion, les établissements sans violence n'existant pas. Encore une fois, pour certains élèves, leaders d'opinion, le fait même que cette violence vous heurte ou vous atteigne n'aura malheureusement qu'un effet démultiplicateur.

► Les leçons de morale, punitions, discours moralisateurs n'ayant souvent aucun impact, le virage à 180° consiste à aider les enfants en souffrance, victimes de violence, à mettre en œuvre des parades pour que le harcèlement s'arrête. En étant à côté d'eux, pas entre eux et le monde.

Découvrez un exemple concret : <https://urlz.fr/ak3U>



POUR ALLER PLUS LOIN
<http://a180degres.com>



COMBIEN VAIS-JE ÊTRE PAYÉ ?

Votre salaire est versé par l'État, que vous exerciez dans l'enseignement public ou privé. Il est basé sur une **grille de calcul** qui indique son montant brut du début à la fin de votre carrière, à laquelle s'ajoutent différents **compléments et indemnités**.

C'est l'ancienneté le premier facteur d'évolution du salaire, mais il est possible de gagner plus en accélérant votre évolution de carrière, ou en assumant des missions supplémentaires ou des responsabilités particulières.

1. GRADE, ÉCHELON, INDICE : COMMENT EST CALCULÉ LE SALAIRE DES ENSEIGNANTS ?

Le calcul du salaire de base (appelé « traitement » dans la Fonction publique) relève d'un mécanisme très précis. Pour le comprendre, il est nécessaire de maîtriser ses différents éléments :

- L'enseignant possède un **grade** (1^{er} grade : classe normale - 2^e grade : hors-classe - 3^e grade : classe exceptionnelle) **découpé en échelons** (1, 2, 3, 4...) qui évoluent au cours de la carrière.
- À chaque échelon est affecté un **indice**, valeur numérique à trois chiffres qui sert de **multiplicateur** à la valeur monétaire du point d'indice. Celle-ci s'élève à 4,686025 depuis janvier 2017.

Ainsi, à la rentrée 2019, un enseignant stagiaire du public comme du privé (professeur des écoles, certifié, PEPS ou PLP) au 1^{er} échelon du 1^{er} grade (classe normale) est à l'indice 388, multiplié par 4,686025 : son salaire est de **1 818,17 € brut mensuel**. Après une année, il passera au 2^e échelon avec un indice de 441 et un traitement de **2 066,53 €**, etc.

Ce mode de calcul est appelé **grille indiciaire** et représente la plus grande partie du traitement brut des enseignants. S'y ajoutent des indemnités éventuelles qui varient selon votre situation personnelle et professionnelle. Cette grille indiciaire est identique pour tous les professeurs d'un même corps (certifiés, agrégés...). Le salaire net diffère cependant de plusieurs dizaines d'euros en défaveur des maîtres de l'enseignement privé sous contrat. L'essentiel de cet écart tient à un régime social

différent : les professeurs du public bénéficient d'une pension de l'État et leurs prélèvements sont plus faibles que ceux du privé qui, eux, sont au régime général.

Enfin, seuls les agents publics titulaires, donc les fonctionnaires, et les enseignants du privé bénéficiant d'un contrat définitif bénéficient de l'avantage de la grille indiciaire. Pour les contractuels et les suppléants, la grille de rémunération, établie en référence à la grille nationale, peut varier. C'est le contrat qui fixe la rémunération en tenant compte, en théorie, du niveau de diplôme et de l'indice choisi.

Découvrez l'évolution du montant de votre salaire en consultant les grilles indiciaires sur : <https://vocationservicepublic.fr/grille-indiciaire>

2- INDEMNITÉS : QUELLE EST LA PART VARIABLE DU SALAIRE DES ENSEIGNANTS ?

Les indemnités correspondent à des missions, des compétences ou des responsabilités particulières exercées par l'agent. Encadrées par des dispositions réglementaires, elles sont attribuées aux enseignants dont la situation répond à certains critères et cessent d'être versées dès lors que les conditions ne sont plus remplies. La plupart se retrouvent dans l'enseignement public comme privé.

a- Les indemnités liées à la situation familiale et géographique

- **Le supplément familial de traitement (SFT)** vous est versé en fonction du nombre d'enfants que vous avez à charge (au sens des prestations familiales), et à raison d'un seul par ménage. Il se compose d'une part fixe (2,29 € pour

1 enfant, 10,67 € pour 2, 15,24 € pour 3...) à laquelle s'ajoute une part proportionnelle au traitement brut (3 % pour 2 enfants, 8 % pour 3...), encadrée par un montant minimum et un montant maximum (de 73,79 à 111,47 € pour 2 enfants, de 185,56 à 284,03 € pour 3...).

- **L'indemnité de résidence (IR)** dépend de la localisation de votre résidence administrative, c'est-à-dire de la commune sur laquelle est situé l'établissement qui apparaît sur votre arrêté d'affectation.
- **La France est divisée en trois zones :**
 - La zone 1 correspond à la zone urbaine parisienne et à quelques grandes agglomérations de province : l'IR y représente 3 % de la rémunération brute.
 - La zone 2 correspond à quelques zones urbaines en province : l'IR y représente 1 % de la rémunération brute.
 - La zone 3 regroupe le reste des communes : l'IR n'y est pas versée.

Liste des communes (pdf) : <https://urlz.fr/ak4l>

- **L'indemnisation des frais de déplacement** est due dès lors que vous exercez hors de votre résidence administrative et familiale et que vous êtes en stage ou action de formation initiale ou continue, affecté en service partagé, personnel remplaçant, etc. Ces frais sont calculés sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux ou sous forme d'indemnités kilométriques.

b- Les indemnités attribuées aux nouveaux enseignants

- Une **prime d'entrée** dans les métiers d'enseignement, d'éducation et d'orientation, d'un montant de 1 500 €, est versée en deux fois lors de votre première année en tant que titulaire.
- Une **prime spéciale d'installation** d'environ 2 000 € vous est accordée si, lors de votre titularisation, vous êtes affecté en région Île-de-France ou dans l'agglomération lilloise (et si vous n'êtes pas agrégé).
- **L'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP)** peut vous accorder une aide financière de

> suite p. 10

AI-JE LE DROIT DE COMPLÉTER MES REVENUS EN DEHORS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

Pour le complément de revenus et/ou l'épanouissement personnel qui peuvent en résulter, vous souhaitez encadrer une colonie de vacances pendant vos congés d'été ou faire publier votre premier roman : avez-vous le droit d'exercer des activités rémunérées en dehors de votre métier d'enseignant ?

En principe, en tant qu'agent public, vous devez consacrer l'intégralité de votre activité professionnelle aux tâches qui vous sont confiées. Toutefois, certaines **activités dites accessoires** peuvent être cumulées, en dehors des heures de service, sous réserve qu'elles ne portent pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

Parmi ces activités accessoires, certaines peuvent être exercées librement, sous certaines conditions : c'est le cas par exemple si vous écrivez des romans ou si vous composez des chansons. D'autres sont soumises à autorisation de votre administration

(à demander à l'inspecteur d'académie ou au recteur selon que l'on exerce dans le 1^{er} ou le 2nd degré) : c'est le cas par exemple si vous encadrez ou animez des activités dans une association sportive ou culturelle ou si vous donnez des cours de soutien scolaire.



Enfin, pour reprendre ou créer une entreprise en parallèle de votre métier d'enseignant (pour une durée de 3 ans au maximum), il vous faut demander l'autorisation de travailler à temps partiel et passer par la **commission de déontologie** de la Fonction publique.

Pour en savoir plus sur le cumul d'activités des enseignants :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (articles 25 septies et 25 octies) <https://urlz.fr/ak5s>
- Décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics <https://urlz.fr/ak5v>

500 à 900 € pour le paiement du premier mois de loyer, des frais d'agence et de rédaction de bail, du dépôt de garantie et des frais de déménagement. Pour l'obtenir, vous devez être primo-arrivant dans la fonction publique d'État ou affecté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et remplir les conditions de ressources.

INSPECTIONS : QUEL IMPACT SUR MON SALAIRE ?

Dans le public comme dans le privé, les inspections ont toujours eu un rôle déterminant dans la carrière d'un enseignant : celui d'**accélérer le passage d'un échelon à l'autre**, et donc d'augmenter sa rémunération. Jusqu'en 2017, les inspections intervenaient de façon assez aléatoire dans la carrière et aboutissaient à une note qui permettait ou non (avec celle attribuée par le chef d'établissement, dans le 2nd degré) cette accélération.

Désormais, plus de note, et une évolution de carrière rythmée par **trois « rendez-vous » obligatoires** pour tous les enseignants, à des moments déterminés.

Chaque **rendez-vous de carrière** consiste en une inspection suivie d'un entretien avec l'inspecteur et, dans le 2nd degré, d'un entretien avec le chef d'établissement. Les enseignants y sont évalués à partir d'une grille de compétences (à partir du **Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat** : <https://urlz.fr/ak4V>) et sur 4 niveaux d'expertise : « à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent ». 30 % d'entre eux passent alors à l'échelon supérieur avec 1 an d'avance :

- le premier rendez-vous de carrière a lieu au cours de la 2^e année du 6^e échelon ;
- le deuxième a lieu après 18 à 30 mois d'ancienneté dans le 8^e échelon ;
- le troisième a lieu au cours de la 2^e année dans le 9^e échelon.

Un quatrième rendez-vous peut être demandé par l'enseignant pour le **passage à la classe exceptionnelle** : 10 % des enseignants l'obtiendront, principalement ceux ayant exercé en établissements difficiles ou rempli des fonctions particulières.

c- Les indemnités attribuées aux enseignants du 1^{er} degré

Voici les montants annuels des principales indemnités qui peuvent être versées aux professeurs des écoles :

- Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) : 1 200 €
- **Directeur d'école** : part fixe de 1 295 à 1 943 € (selon le classement ou non de l'école en REP)
- + **part variable** : plus de 500 à 2 025 € (selon le nombre de classes de l'école)
- + **bonification indiciaire** : de 618 à 2 699 € (selon le nombre de classes de l'école)
- **Professeur spécialisé** : 844 €
- **Tuteur** : 1 250 € par stagiaire (voir aussi p. 20)
- **Conseiller pédagogique** : 1 000 € + **bonification indiciaire** de 1 518 €
- Réseau éducation prioritaire (REP) : 1 734 €
- Réseau éducation prioritaire + (REP+) : 2 312 €
- etc.

d. Les indemnités attribuées aux enseignants du 2nd degré

Voici les montants annuels des principales indemnités qui peuvent être versées aux professeurs certifiés du 2nd degré :

- Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) : 1 214 €
- Heure supplémentaire-année (HSA) : de 1 108 à 1 495 € (selon le nombre d'HSA et le grade de l'enseignant)
- Indemnité pour mission particulière (IMP) : de 312 à 3 750 € (selon la nature de la mission : coordonnateur de discipline, de niveau d'enseignement, référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques...)
- **Professeur principal** : de 906 à 1 426 € (selon le niveau de la classe suivie)
- **Professeur spécialisé** : 844 €
- **Tuteur** : 1 250 € par stagiaire
- Réseau éducation prioritaire (REP) : 1 734 €
- Réseau éducation prioritaire + (REP+) : 2 312 €
- etc.



PLUS D'INFOS SUR LES SALAIRES

<https://urlz.fr/ak5a>



Plus d'infos sur **Vocation**
Enseignant.fr



Cette année encore, **63 millions** d'enfants porteront autre chose qu'un cartable sur leur dos.

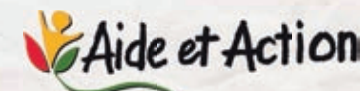
Plus de 63 millions d'enfants en âge de fréquenter le primaire ne sont pas scolarisés dans le monde. Afin de contrer cet état de fait, Aide et Action développe plus de 80 projets à travers le monde. Convaincue que, sans éducation, aucun progrès économique, social, sanitaire ou politique n'est possible, notre association de solidarité internationale spécialisée dans l'éducation agit - depuis 1981 - afin de contribuer à améliorer l'accès à un enseignement de qualité pour des millions d'enfants. Pour nous, l'éducation est une arme... une arme de paix massive.

AVEC VOUS, NOUS POUVONS CHANGER LE MONDE.

ENVOYEZ "ACTION" AU 92 220 POUR FAIRE UN DON PAR SMS DE 5€



www.ouvrirlesyeux.fr



L'Éducation change le monde

AFFECTATION – MUTATION : LE MODE D'EMPLOI

Quelle sera votre première affectation ? Si vous souhaitez changer, quand pourrez-vous demander une mutation ? À ces questions, il n'y a pas une seule mais plusieurs réponses. Les modalités sont en effet différentes selon que vous enseignez dans le premier ou le second degré, dans le public ou le privé. Mode d'emploi, selon votre profil et vos objectifs.

LA PREMIÈRE AFFECTATION

Dans le premier degré

Pour les professeurs des écoles de l'enseignement public, l'affectation a lieu, comme le concours, au niveau académique : vous avez passé le concours dans une académie, c'est dans un des départements qui la composent que vous serez obligatoirement nommé, d'abord comme stagiaire puis comme titulaire sur un autre poste. Il est difficile ensuite de changer d'académie. Dès votre inscription au concours, c'est donc un choix d'affectation que vous faites pour tout le début de votre carrière. S'il peut être tentant de passer le concours dans une académie où les chances de

réussite sont plus importantes (du fait du rapport inégal entre le nombre de postes offerts et le nombre de candidats), par exemple à Créteil plutôt qu'à Montpellier, il faut être prêt à y rester quelques années.

L'affectation des enseignants du premier degré s'organise en deux étapes :

- **le mouvement interdépartemental** (qui correspond à l'affectation dans un des départements de l'académie) ;
- puis **le mouvement départemental** (qui correspond à l'affectation sur un poste dans le département obtenu).

AFFECTATION ET MUTATION DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Lauréat d'un concours de l'enseignement privé, vous bénéficiez d'un contrat ou d'un agrément provisoire et vous accomplissez un stage d'une durée d'un an, avec l'accord du chef de l'établissement dans lequel vous êtes affecté ou recruté, généralement dans l'académie où vous avez passé le concours.

Pour le premier poste, après votre agrément définitif, vous êtes affecté prioritairement dans cette même région, à défaut dans les régions voisines ou celles de votre préférence. Une Commission nationale d'affectation (CNA) peut ainsi vous proposer un emploi dans une autre région si aucun n'est disponible pour vous dans votre académie de vœu. C'est le recteur qui vous nomme, sur la proposition d'un chef d'établissement et après avis de la commission compétente.

Une fois installé dans ce premier poste, vous pouvez faire une demande de mutation, qui sera classée selon un ordre de priorités (suppression de poste, réintégration suite à dispo ou congé parental ou temps partiel, demande de mutation liée à la situation familiale, autres demandes de mutation, situation de handicap). Si elle n'est pas satisfaite, vous conservez votre poste et pouvez renouveler votre demande l'année suivante. La mobilité est très variable selon les années et les régions.

Dans le second degré, il faut distinguer :

- l'affectation en tant que stagiaire, l'année d'après l'obtention du concours, qui a généralement lieu dans l'académie d'origine ;
- et l'affectation en tant que titulaire, l'année suivante, où l'académie d'origine de l'enseignant est peu prise en compte, sauf dans certaines situations particulières.

Le mouvement est national et s'effectue en deux temps :

- le premier est l'affectation dans une académie (**mouvement inter-académique**) ;
- le second est l'affectation sur un poste dans l'académie obtenue (**mouvement intra-académique**). Les possibilités de nomination dans une académie varient considérablement selon les disciplines et d'une année sur l'autre. Cependant le bilan des dernières années montre que globalement, certaines académies regroupent plus de 45 % des premières affectations dans le second degré : il s'agit de Créteil, Versailles et Amiens.

AFFECTATION : COMMENT ÇA MARCHE ?

Un système de points

Vous saisissez vos vœux sur une application spécifique (**SIAL** pour l'affectation des lauréats de concours du 2nd degré, **SIAM** pour les mutations dans les 1^{er} et 2nd degrés). Des points vous sont attribués en fonction de votre ancienneté, situation personnelle et familiale (handicap, rapprochement

de conjoint, nombre d'enfants à charge), classement au concours (pour l'affectation en tant que stagiaire seulement), etc. Votre barème est mis en concurrence avec l'ensemble des demandes et des besoins d'enseignement à pourvoir dans l'ensemble du territoire concerné. Plus vous avez de points, mieux vous êtes classé, et plus vous avez de chances d'obtenir l'un de vos premiers vœux.

Quelle stratégie adopter ?

Pour la première affectation en tant que titulaire, il est important de se renseigner sur les barèmes des années précédentes (le nombre de points nécessaire pour obtenir tel département ou telle académie) et de formuler le plus grand nombre possible de vœux : si vous n'en proposez qu'un et que vous ne l'obtenez pas, vous serez affecté après vos collègues, sur une zone ou un poste que personne n'a demandé, ce qui est risqué... Ne vous contentez donc pas des vœux qui vous tiennent à cœur mais proposez des vœux « crédibles » par rapport aux barèmes des années précédentes. Classez-les selon vos préférences en examinant bien la carte plutôt que laisser le hasard décider pour vous.

DEMANDER UNE MUTATION GÉOGRAPHIQUE

Si votre première affectation n'est pas celle dont vous rêviez ou que la vie vous amène à vouloir en changer après quelques années, vous avez la possibilité de demander une mutation géographique :

- un professeur des écoles peut participer au mouvement interdépartemental pour changer de département, ou seulement au mouvement départemental pour obtenir un nouveau poste dans son département ;
- un professeur du second degré peut participer au mouvement inter-académique pour changer d'académie ou seulement au mouvement intra-académique pour obtenir un nouveau poste dans son académie.

En tant que titulaire, vous participez donc au mouvement seulement quand vous souhaitez être muté ou en cas de suppression de votre poste (alors qu'en tant que stagiaire, vous êtes obligé d'y participer pour obtenir votre première affectation).

Vous avez alors la possibilité de ne formuler qu'un seul vœu, celui que vous souhaitez vraiment : si vous ne l'obtenez pas, vous conservez votre poste.

TRAVAILLER OÙ ON VEUT EN DEVENANT PROFESSEUR CONTRACTUEL OU SUPPLÉANT

Les professeurs remplaçants (contractuels dans le public, suppléants dans le privé) représentent une « variable d'ajustement » indispensable pour l'Éducation nationale, à laquelle elle a de plus en plus recours. Bien que pouvant être précaires, ces statuts alternatifs à celui d'enseignant titulaire attirent chaque année un nombre important de personnes intéressées par l'enseignement. L'une des raisons est sans doute le fait qu'ils permettent d'exercer où l'on veut, puisque les remplaçants sont affectés dans la zone où ils ont postulé.

Devenir enseignant contractuel ou vacataire : <https://urlz.fr/akee>

LES RÈGLES QUI ENCADRENT VOTRE MÉTIER ET VOTRE CARRIÈRE

VOS CONGÉS ET ABSENCES

À QUELS MOMENTS ET POUR QUELS MOTIFS POUVEZ-VOUS VOUS ABSENTER ?

Différents types de congés, courts ou prolongés, imprévus ou programmés, vous permettent de gérer votre vie personnelle et professionnelle.

<https://urlz.fr/aIBs>

VOS DROITS

QUELS SONT VOS DROITS FONDAMENTAUX ?

En tant que fonctionnaire ou agent de droit public, vous bénéficiez de droits fondamentaux comme la liberté de conscience.

<https://urlz.fr/aIBM>

VOS OBLIGATIONS

QUELLES OBLIGATIONS ÊTES-VOUS TENU DE RESPECTER ?

En tant que fonctionnaire ou agent de droit public, vous êtes soumis à certaines obligations qu'il est important de connaître.

<https://urlz.fr/aIBz>

VOTRE TEMPS DE TRAVAIL

COMMENT S'ORGANISE VOTRE TEMPS DE TRAVAIL ?

Le nombre d'heures de service dans l'établissement scolaire est précisément encadré. Il varie selon différents critères.

<https://urlz.fr/aIBm>

VOTRE FORMATION CONTINUE

COMMENT CONTINUER À VOUS FORMER AU COURS DE VOTRE CARRIÈRE ?

Après la formation initiale que constitue l'année de stage, vous vous verrez proposer des heures de formation continue pour consolider et diversifier vos compétences d'enseignant.

<https://urlz.fr/aIBw>

VOS RESPONSABILITÉS

QUELLES RESPONSABILITÉS DEVEZ-VOUS ASSUMER ?

Exercer auprès d'élèves implique des responsabilités pour les adultes qui les encadrent, dans la classe comme en dehors.

<https://urlz.fr/aIQm>

VOTRE PROTECTION JURIDIQUE

COMMENT ÊTES-VOUS PROTÉGÉ DANS LE CADRE DE VOS FONCTIONS ?

Un enseignant peut être visé par une plainte ou être amené à en déposer une. Découvrez comment vous pouvez être accompagné dans ces différentes situations.

<https://urlz.fr/aIBF>



MA PREMIÈRE PRÉ-RENTRÉE

Face à toutes les premières fois qui vous attendent cette année se mêlent sans doute impatience et appréhension. La première de ces premières fois, c'est la pré-rentree.

Pour **Bruno Mombelli**, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional, c'est un moment capital qui va vous mettre en conditions et vous offrir l'occasion de faire une mue nécessaire, en passant **de la posture d'étudiant à celle d'enseignant**.

PRENDRE SES MARQUES

L'établissement dans lequel on est nommé, c'est d'abord **un lieu**. Certains endroits sont familiers de l'ancien élève que fut le nouvel enseignant, comme les salles de classe, le CDI, le bureau des CPE ou la cour, d'autres sont moins connus comme le secrétariat, l'intendance, et certains carrément nouveaux, en particulier la salle des professeurs, la reprographie, les laboratoires de langues ou de sciences. Les secteurs symboliques d'une école, d'un collège ou d'un lycée ont tous une histoire et une organisation qu'il faudra apprendre à connaître et à apprivoiser pour les comprendre et s'en saisir. Accueillir correctement les nouveaux enseignants, c'est, pour le principal ou le directeur d'école, savoir prendre le temps d'une visite détaillée de l'établissement, rassurante, et leur signifier leur nouveau positionnement.

Le professeur stagiaire sera accompagné par un de ses collègues plus expérimentés, un tuteur, qui aura été proposé par les corps d'inspection (voir p. 20-21). Si celui-ci enseigne sur le même site, la visite se poursuivra naturellement avec lui. Sinon, il rejoindra ses collègues qui compléteront les explications sur l'organisation interne.

SE PRÉPARER MATÉRIELLEMENT...

Au cours de cette première journée, le professeur stagiaire devra aussi aller au secrétariat de direction pour signer quelques papiers administratifs, se rendre à l'intendance pour retirer ses clés, sa carte de photocopie, et acheter éventuellement un carnet de tickets repas. Après la **réunion d'équipe**, il faudra aussi entrer dans la (les) salle(s) de classe qu'il occupera pour en avoir une vision claire et

pouvoir se mouvoir facilement quand les élèves seront présents. C'est l'occasion de voir si celles-ci sont équipées en TNI/VPI (tableau numérique interactif / vidéoprojecteur interactif), si les tableaux utilisent des marqueurs ou des craies, si des ordinateurs sont présents pour l'appel.

...ET PSYCHOLOGIQUEMENT

La pré-rentree, c'est aussi le jour où se (re)poser la question : « Quel professeur je veux être ? Pourquoi ai-je choisi ce métier plutôt qu'un autre ? » La référence à un mentor, un « bon professeur » qu'on aurait eu n'est pas transférable sans une analyse réflexive des raisons pour lesquelles il est vu ainsi. En effet, pour devenir professeur, il a fallu à un moment donné être bon élève dans la matière qu'on va enseigner, c'est-à-dire scolaire et plutôt attentif, ce qui ne sera pas le cas de tous les adolescents à qui on devra faire cours. S'il y a un conseil à donner, c'est de savoir se défaire de cette posture d'ancien « bon élève » et de se dire que tous, y compris les plus faibles, méritent qu'on s'occupe d'eux. C'est aussi de **croire au potentiel d'éducabilité des individus**, se dire qu'on peut faire progresser tout le monde. Pour cela il faut apprendre à regarder les bons élèves mais aussi les autres, ceux qui parlent trop et ceux qui se taisent tout le temps, ceux qui ont naturellement soif d'apprendre et ceux qui demeurent passifs, ceux qui sont rapides et ceux qui sont laborieux.



VOIR LE BLOG « ÊTRE PROFESSEUR »
DE BRUNO MOMBELLI
<https://urlz.fr/akfg>

MES PREMIERS CONTACTS AVEC MES ÉLÈVES

C'est une première fois que vous allez revivre chaque année : les premières heures avec votre (vos) classe(s). Car chaque année ou presque, vous rencontrerez un groupe d'élèves différent. Mais pour un professeur débutant, ce ne sont pas seulement les élèves qui sont nouveaux, mais la situation : comment organiser ce premier cours ? Que dire ?

Comment (ne pas) se comporter ? Voici les réponses de **Bruno Mombelli**, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional.

CE QU'IL FAUT FAIRE

Le premier jour de classe est arrivé. L'anxiété est présente et, en même temps, une formidable envie de commencer. Pour éviter toute source supplémentaire de stress, il vaut mieux arriver tôt dans l'établissement.

En collège, les élèves attendent dans la cour l'arrivée du professeur ; en lycée, ils entrent dans les bâtiments et se dirigent seuls vers leur salle de classe. Déjà, dans les couloirs, on commence à s'observer, à se jauger. On reste souriant.

La clé glisse dans la serrure, la porte s'ouvre. Les élèves, rangés dans le couloir, entrent en passant devant le professeur. C'est l'occasion de les saluer. Puis, ils choisissent leur place. Ils restent debout et attendent un signal du professeur pour

s'asseoir, quand l'agitation a décliné. Dans les bâtiments on enlève bonnet et casquette, en classe on enlève son blouson et son écharpe. C'est la règle, elle ne souffre pas de discussion.

À cet instant, les élèves attendent que le professeur prenne la parole, qu'il se présente et dise quelques mots de bienvenue. Si le silence n'est pas tout à fait présent, il n'est pas inutile de faire une remarque, sans agressivité, pour montrer l'importance qu'on attache à une installation sereine pour se mettre rapidement au travail.

On explique les objectifs du programme, sans mettre une pression inutile sur les épaules des élèves dès la première heure.

Si un élève bavarde trop, on peut lui demander s'il n'a pas compris ce qui vient d'être dit ou s'il veut ajouter quelque chose. Ne pas entrer dans le jeu des élèves provocateurs, rester neutre et professionnel, courtois et ferme dans le ton.

Quelle que soit la manière de s'y prendre le premier jour, il ne faut pas improviser de trop. Suivre un scénario qu'on a écrit et imaginé est le meilleur moyen de s'assurer que tout se passera bien. Si on y perd en spontanéité, on gagne en sécurité, en particulier quand on débute.

Pendant tout ce temps, on reste forcément concentré, toujours calme, même si intérieurement l'inquiétude est forte.

Puis vient le moment (éventuel) de la fiche de renseignements demandée aux élèves. Il est inutile de multiplier les questions, les seules qui sont pertinentes sont celles qui seront utiles au professeur.

> suite p. 18

Certains enseignants se limitent à des demandes factuelles, administratives (et non intrusives), d'autres ajoutent des questions de nature pédagogique. L'intérêt est de pouvoir en profiter pour initier une discussion sur la discipline, sur le programme de l'année, de se découvrir les uns et les autres et montrer l'importance accordée à une écoute réciproque, tolérante et respectueuse.

LES ERREURS À ÉVITER

Dans les yeux des élèves, un jeune enseignant est d'abord un professeur comme les autres. Cette reconnaissance institutionnelle est d'ailleurs ce qui le protège des inévitables maladroites qu'il commettra la première année.

Une première erreur classique est de confondre l'enseignement avec de l'animation. Or, on n'est pas à l'école pour jouer, mais pour apprendre. En d'autres termes, toute activité qui ressemblerait à de l'occupationnel ne permettra pas de structurer la pensée et discréditera très vite le professeur.

En débutant, nombreux sont ceux qui pensent naïvement que pour être un bon enseignant, il suffit de créer un lien non hiérarchique, de type amical entre eux et les élèves. Du coup, les activités qu'ils vont proposer seront amusantes, le registre de langue utilisé sera celui des adolescents. Passé la surprise des premières heures de cours, de nombreux jeunes vont se sentir autorisés de ne plus écouter et de ne plus s'intéresser à la leçon. Puisque hors de l'école chacun est libre de pratiquer l'activité qui lui plaît, faisons pareil en classe si on est dans l'occupationnel !

Les enseignants ne sont pas des parents, bien qu'ils aient un rôle éducatif évident, ils ne sont pas non plus des grands frères ou des grandes sœurs avec lesquels on partage des confidences, ils ne sont pas enfin des camarades avec lesquels on s'amuse. Avoir un comportement courtois, avenant et une attitude positive ne signifie pas qu'il faille sympathiser. Les difficultés d'apprentissage et les problèmes de type personnel se traitent en professionnel. Il s'agit donc d'être à l'écoute, en empathie pour comprendre, montrer de la sensibilité pour entendre les problèmes personnels. Les élèves n'ont pas besoin d'un copain supplémentaire qui leur prodiguera des conseils équivalents.

L'approche doit être tout autre et en adéquation avec une **posture de professeur**. Quand les élèves s'adressent à lui, c'est avant tout à un **adulte référent** qu'ils parlent. Très vite, si le modèle est celui du copain, les élèves vont demander des services ou des privilèges qu'ils n'obtiendront pas et leur réaction sera très négative car de type affectif.

Un enseignant qui a l'estime de ses élèves est celui qui a de l'ambition pour eux. Cela ne consiste pas à élever le niveau démesurément avec comme résultat d'intéresser quelques élèves brillants qui réussiront, aider un nombre plus ou moins grand d'élèves supplémentaires qui essaieront de surnager avec l'aide des parents ou en prenant des cours particuliers et délaisser un groupe qui abandonnera vite toute velléité d'atteindre les objectifs fixés. Pour créer l'appétence qui donnera envie à chacun de participer, d'essayer et de proposer des solutions, les élèves doivent être convaincus que leur enseignant a le sentiment qu'ils pourront progresser.

Cela, ils le voient dans le regard porté sur eux, dans la manière de s'adresser à eux, dans le temps qu'ils consacrent à les soutenir dans le labeur. Avoir de l'ambition, c'est être exigeant sur la qualité des productions et leur montrer qu'ils peuvent y arriver sans faire à leur place (on pourrait reprendre l'expression de Maria Montessori à propos de l'attitude du maître face à l'éducation des jeunes enfants : « aide-moi à faire seul »). Le niveau étant défini par le programme, il suffit de le respecter sans l'interpréter au-delà du raisonnable. Pour faire un bon film, un bon scénario a besoin d'un bon metteur en scène pour diriger les acteurs et sublimer leur jeu.

RÉUSSIR À METTRE LES ÉLÈVES AU TRAVAIL

Pour réussir une séance de cours, il faut savoir la commencer et correctement la terminer. Toutes les phases d'une séance sont pédagogiques, l'entrée en classe et la prise de note des devoirs maison aussi. Un cours ne débute que lorsque les élèves sont réceptifs, quand ils sont assis et à l'écoute. Quand on sait qu'un élève peut voir dans la journée six ou sept professeurs différents, et changer autant de fois de disciplines, on comprend que la phase d'introduction pendant laquelle le problème du professeur doit devenir le problème de l'élève n'est pas une mince affaire.

Mais cela ne suffit pas. En effet, une fois le problème posé, définir l'objectif à atteindre et la façon d'y parvenir sont des points clés pour que le succès soit au rendez-vous.

Ainsi, très rapidement, les élèves doivent avoir un travail à réaliser et savoir pourquoi ils l'exécutent. Pour y parvenir, les consignes et les objectifs sont clairs, précis et compris de tous. Voir ou écouter ne suffit pas pour apprendre. **C'est quand on fait soi-même qu'on est le plus performant**, quand les élèves sont mis en activité de recherche, d'observation, d'analyse, de lecture, de calcul. L'acquisition progressive des compétences de la maîtrise de la langue conduit ensuite à faire produire une trace écrite par les élèves. D'autant que c'est elle qui structure l'esprit et permet au professeur de mieux comprendre les difficultés ou les erreurs de chacun. Rappelons aussi qu'une activité est efficace et efficiente si elle fait sens pour l'élève.

La trace écrite au sens large (qui peut être la production d'un texte, d'un graphique, d'un schéma) est aussi le moyen pour les élèves d'échanger des idées sur un mode non oral et plus complexe. Il y a donc un avantage pour le professeur d'utiliser les productions des élèves pour dérouler la séance, tout en poursuivant un but précis dans un temps donné. Cette formation qui s'appuie sur une **mise en commun des travaux, suivie d'une réflexion collective**, est bien plus riche qu'une prise de notes sous la dictée du professeur.

Quel que soit le mode opératoire arrêté, puisque les élèves débute le cours par un questionnaire, il est logique qu'ils puissent quitter la salle en ayant obtenu une réponse en sortant.

Dans les cahiers, les productions des élèves qui contiennent des erreurs ou des imprécisions sont laissées, elles montrent comment la pensée intellectuelle se construit. Mais il ne faut pas qu'elles soient confondues avec le cours à apprendre. La structuration est le fait du maître et tous les élèves conservent sur leur cahier une trace identique des conclusions de la séance.

Une autre erreur récurrente des jeunes professeurs consiste à vouloir en faire trop : trop parler, trop d'objectifs imprécis, trop de connaissances à acquérir, trop d'exercices à corriger... La question ne serait-elle pas finalement de savoir « comment le professeur peut être présent physiquement dans la salle tout en se faisant oublier la plupart du temps pour laisser les élèves agir et interagir » ?

Débiter est le lot commun de tous. Les premiers pas sont d'habitude synonymes de tâtonnements, d'essais, de succès et d'erreurs. **L'important n'est pas de tout réussir mais de savoir analyser chaque séance** pour en déduire des invariants utiles à la gestion de classe ou des méthodes pédagogiques propices aux apprentissages. Une séance étant constituée de plusieurs activités indépendantes et complémentaires, les moments pendant lesquels les élèves ont eu un comportement conforme aux attendus alternent souvent avec des phases moins positives. Ainsi, en variant les activités, non seulement on ne peut se tromper tout le temps, mais on maintient aussi une tension dynamique à l'intérieur du groupe qui aura un effet d'entraînement collectif et qui maintiendra l'attention et l'intérêt des élèves.

AVEC DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

C'est une évidence : on ne procède pas, avec des élèves de 3 ou 8 ans, de la même façon qu'avec des collégiens ou des lycéens. Si les « 7 conseils pour les professeurs débutants » restent valables, votre attitude, vos attentes et l'organisation de votre enseignement vont en revanche s'adapter à l'âge de vos élèves. Voici des ressources pour vous y aider :

- L'académie d'Aix-Marseille propose une rubrique spécialement destinée aux enseignants qui débute en maternelle : <https://urlz.fr/akwN> Un déroulement détaillé de « la première journée de classe » y est notamment proposé pour chacun des trois niveaux de maternelle.
- Les enseignants affectés en élémentaire pourront quant à eux s'inspirer du déroulement du premier jour de classe décrit par une professeure des écoles passionnée sur son blog « Je veux être maîtresse » : <https://urlz.fr/akwl>

JE VAIS ÊTRE VOTRE « TUTEUR TERRAIN »

Il y a un collègue que vous allez côtoyer de près, pendant votre année de stage : c'est votre « tuteur terrain ». Laurent, professeur d'anglais de 41 ans dans un collège du Maine-et-Loire, est tuteur depuis le début de sa carrière : il vous explique comment il perçoit son rôle et vous donne ses conseils pour réussir au mieux l'année de votre titularisation.

Pendant l'année de stage, parmi tous les professionnels que vous allez rencontrer à l'Inspé comme dans votre école, votre collège ou votre lycée d'affectation, l'un d'eux en particulier va jouer un rôle fondamental et privilégié auprès de vous : c'est le « tuteur terrain ».

Ce professeur en fonction est chargé de vous accompagner au sein même de votre établissement et de votre (vos) classe(s) : entre conseil et évaluation, quel est précisément son rôle ? Que pouvez-vous attendre de lui ? Et lui, qu'attend-il de vous ? Voici les réponses de Laurent, professeur d'anglais et tuteur d'enseignants stagiaires depuis 17 ans.

LES 6 CONSEILS DE LAURENT

- **Le premier contact avec le tuteur :** Souris, écoute, pose des questions (même si elles te semblent farfelues), montre-toi curieux/se sur le métier, sur ton tuteur !
- **Le premier cours avec une classe :** Souris, fais-toi confiance, tu as travaillé/réfléchi, tout va bien se passer, souris encore (pas bêtement mais parce que tu es content/e de faire ce métier).
- **L'intégration dans l'équipe pédagogique :** Souris, écoute, pose des questions !
- **Le premier conseil de classe :** Souris, présente-toi, sois clair, concis, ne te perds pas en commentaires inutiles, va à l'essentiel.
- **Le premier conflit avec un élève :** Souris (si tu peux...), retarde le moment entre la discussion et une punition/sanction (s'il y a lieu), prends de la distance, ne réagis pas à chaud, quand tu as pris ta décision, sois ferme.
- **Comment devenir un prof épanoui :** Souris ! Ne passe pas tout ton temps à travailler, trouve une bouée de sauvetage, une bulle d'oxygène, fais du sport ! Fais les exercices/évaluations que tu donnes à tes élèves. Sois indulgent (avec les élèves mais aussi avec toi), pose-toi des questions, rate, recommence et rate encore mieux.

QUAND ET COMMENT ÊTES-VOUS DEVENU TUTEUR ?

J'ai commencé mon travail de tuteur lors de ma première année d'enseignement (2002). Je savais que les responsables de formation avaient beaucoup de mal à en trouver. J'avais vécu cette difficulté l'année précédente. Notre formatrice avait rencontré beaucoup de portes fermées. Aussi, je me suis dit que j'étais « redevable » d'une certaine manière auprès de l'institution qui m'avait formé. J'ai recontacté mon ancienne formatrice en lui indiquant que ma porte était ouverte. Depuis, on m'a confié en moyenne 1 stagiaire par an sur 17 ans d'enseignement.

QUEL INTÉRÊT Y TROUVEZ-VOUS POUR VOUS-MÊME ?

Dans notre métier, nous avons peu d'occasions de recevoir des informations, des retours critiques sur notre pratique. Les inspections sont des moments de formation, certes, mais ils interviennent trop irrégulièrement à mon sens et avec trop de délais d'une inspection à l'autre. J'ai toujours conçu le fait d'être tuteur comme étant une possibilité de me former : par le regard, les questions posées par les stagiaires dans un premier temps,

puis par les apports théoriques proposés par ces mêmes stagiaires dans un second temps. Pour moi, mon travail de tuteur a toujours été « donant-donnant ». Je t'aide à devenir enseignant mais tu m'aides aussi à améliorer ma pratique.

QUELLE FORMATION À CES FONCTIONS AVEZ-VOUS REÇUE ?

J'ai suivi des formations au début de chaque année scolaire pendant laquelle j'ai accueilli des stagiaires en responsabilité pour remettre mes connaissances à jour sur les dispositifs de formation et des journées avec des thèmes spécifiques en fonction de difficultés rencontrées par le stagiaire.

QU'ATTENDEZ-VOUS DE VOTRE STAGIAIRE ?

Une très grande ouverture d'esprit pour commencer ! La relation tuteur-stagiaire implique de l'écoute, de l'attention et de la diplomatie (trouver les mots justes pour dire les choses). Un fort degré d'analyse est évidemment un atout formidable pour réfléchir aux situations rencontrées en classe (celle du tuteur ou celle du stagiaire), doublé de très bonnes bases en didactique et dans sa discipline.

QUE PEUT ATTENDRE DE VOUS VOTRE STAGIAIRE ?

Le stagiaire peut attendre des réponses, c'est légitime quand on commence un métier. Mais il n'en aura pas. Je proposerai des pistes à explorer. Les réponses sont à trouver par chacun. C'est un concept avec lequel j'avais du mal quand j'étais moi-même stagiaire, c'est pourquoi je l'adapte aussi... Je confie des réponses dans les situations d'urgence bien entendu. Il peut aussi attendre une grande écoute, une grande attention et une envie de partager des ressources ou des conseils.

ÉVALUATION ET TITULARISATION

1- Durant l'année, le tuteur terrain et le tuteur Inspé (qui fait notamment le lien entre les enseignements proposés par l'Inspé et leur mise en œuvre dans la classe) rédigent différents rapports où ils évaluent l'acquisition des compétences du professeur stagiaire.
Voir le référentiel des compétences :
<https://urlz.fr/ak4V>

QUELLE EST, D'APRÈS VOUS, LA FRÉQUENCE IDÉALE DES VISITES ?

- Pour les visites du stagiaire dans la classe de son tuteur : Une fois par semaine lors de la première période puis 1 fois tous les 15 jours.
- Pour les visites du tuteur dans la classe de son stagiaire : Une fois par semaine lors de la première période puis 1 fois tous les 15 jours ensuite. La mise en place d'un calendrier me semble indispensable pour éviter de générer du stress. Nous travaillons entre adultes professionnels, il me semble important de communiquer les dates aux stagiaires.

QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS ET ERREURS FRÉQUENTES CHEZ UN STAGIAIRE ?

Ne pas croire qu'ils peuvent réussir ! Ils confondent pour la plupart retour critique et auto-flagellation. Ils ne pensent pas qu'ils peuvent faire de bonnes choses. C'est faux bien entendu ! Il y a aussi ceux qui pensent déjà tout connaître et ne tiennent pas compte des conseils. Dans ces situations-là, il faut savoir rester humble et garder en tête qu'on apprend tout au long de notre carrière.

QUEL EST VOTRE RÔLE DANS L'ÉVALUATION ET LA TITULARISATION DU STAGIAIRE ?

Le travail de tuteur est une partie de l'évaluation des stagiaires seulement (voir encadré). Cela a un caractère rassurant : la titularisation ne repose pas que sur l'avis du tuteur mais aussi de ses autres responsables de formation. De ce fait, j'ai toujours bien vécu mon travail. Par ailleurs, il existe un rapport intermédiaire (courant janvier) qui donne des indications au stagiaire mais aussi à notre hiérarchie sur le travail accompli par le stagiaire. Personne n'est pris au dépourvu. C'est un très bon dispositif.

2- Après avoir consulté différents avis, un jury académique établit la liste des professeurs stagiaires :
- aptes à être titularisés ;
- autorisés à bénéficier d'une année de stage supplémentaire ;
- licenciés.

3- Le recteur prononce la titularisation des stagiaires estimés aptes (sous réserve de l'obtention du M2).

En savoir plus : <https://urlz.fr/akxG>

MA PREMIÈRE RENCONTRE AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES

La construction de relations de confiance entre les parents et les enseignants est une question centrale, régulièrement rappelée comme une priorité de l'institution. Les réunions à l'école sont des rendez-vous à ne pas manquer pour une bonne évolution de ces relations. À travers ces extraits du livre **Familles-École : construire une confiance réciproque** paru chez Réseau Canopé, **Jean-Louis Auduc** vous donne le mode d'emploi pour réussir votre première rencontre avec les parents de vos élèves... et les suivantes !

QUAND VAIS-JE RENCONTRER LES PARENTS DE MES ÉLÈVES ?

Plusieurs types de rencontres avec les parents d'élèves peuvent se présenter pour l'enseignant :

- les **rencontres circonstancielles** : à l'entrée ou à la sortie de l'école ;
- les **rencontres obligatoires** à la rentrée et pendant l'année concernant le parcours scolaire du jeune ;
- les **rencontres sollicitées** par l'enseignant pour évoquer le comportement et/ou les résultats du jeune ou celles sollicitées par les parents.

COMMENT ACCUEILLIR LES PARENTS DE MES ÉLÈVES ?

Il est important que les parents se sentent réellement acteurs dans chacune des réunions et qu'ils s'approprient l'école de leur enfant. Il ne s'agit donc pas seulement de faire des parents des « accueillis » mais d'en faire de véritables acteurs. Cela implique en particulier d'avoir présents à l'esprit les enjeux que représente un bon accueil de l'école, a fortiori pour les familles de milieux défavorisés et celles d'origine étrangère.

L'un des premiers lieux d'accueil possible est celui de la classe. On peut se demander dans quelle mesure le fait de faire asseoir les parents dans la salle de classe de leur enfant n'est pas susceptible de raviver les souvenirs – pas toujours bons – de leur scolarité ou de les infantiliser.

Autant de mauvaises conditions pour engager le dialogue ! En revanche, la salle de classe peut être utilisée pour informer les familles sur les apprentissages et montrer des réalisations de leurs enfants.

QUELQUES PISTES POUR QUE LA RENCONTRE SOIT EFFICACE

- Préparer une liste des idées qu'on veut aborder.
- Débuter toujours la rencontre en mettant en avant une réalisation réussie du jeune.
- Si la rencontre est susceptible d'entraîner un conflit, réfléchir à la possibilité d'un tiers présent lors de la rencontre (chef d'établissement, responsable de l'association des parents d'élèves, personnel d'un centre social, animateur de la municipalité...).
- Être toujours très précis sur le message destiné à la famille : au besoin, ne pas hésiter à faire des fiches pour étayer son constat.
- Être attentif à écouter les inquiétudes, les préoccupations, le questionnement des familles.
- Expliquer calmement le diagnostic sur la situation du jeune. Laisser l'interlocuteur présenter le sien et éviter de l'interrompre.
- Toujours faire reformuler certaines analyses ou propositions afin de s'assurer d'une bonne compréhension par les parents.
- Rester le plus pondéré possible et ne pas adopter une attitude défensive par rapport à d'éventuelles manifestations de colère.

- Ne pas rendre responsable le ou les parents des problèmes que peut rencontrer l'enfant.
- Essayer, avec la famille, de découvrir ce qui a pu produire la difficulté dans les apprentissages ou le problème de comportement au lieu de se précipiter sur l'énoncé de solutions.
- Tenir un cahier des rencontres pour ne pas être pris au dépourvu par rapport à un questionnement précis de la famille faisant écho à une situation évoquée dans un rendez-vous précédent.

CE QU'IL NE FAUT SURTOUT PAS FAIRE LORS D'UNE RENCONTRE PARENTS/ENSEIGNANTS

- Ne pas se laisser accaparer, déborder lors de la rencontre au risque de ne pas pouvoir développer les éléments essentiels.
- Ne pas adopter une attitude fataliste vis-à-vis du jeune : « il n'y a plus rien à faire... » ; « son frère, sa sœur était déjà comme ça... ».
- Ne pas se mettre en situation de se justifier systématiquement pour prouver que, sur tous

- les points évoqués, on est le seul à avoir raison et que les parents ont tort.
- Ne pas blâmer l'attitude de la famille vis-à-vis de l'école.
- Ne pas penser que l'on sera seul en capacité de résoudre tous les problèmes. Il ne faut jamais hésiter à conseiller aux parents de consulter d'autres professionnels.
- Faire parfois appel à des « médiateurs » possibles : délégués des parents de la classe, responsables de l'association de parents d'élèves de l'établissement.
- Si les parents deviennent plus agressifs, ne surtout pas répondre sur le même ton.
- Enfin, il vaut mieux parfois se parler que d'écrire « à chaud », sous le coup de la colère après une situation difficile. Le mot écrit laisse une trace ineffaçable. Il faut donc être extrêmement prudent dans son utilisation.

Retrouvez d'autres conseils pour une relation fructueuse avec les parents sur <https://urtz.fr/akyJ>

Vocation : Professeur des écoles !

Préparer et réussir son concours

CRPE 2020 2021



Admissibilité

La Boîte à outils du professeur !



Admission

DUNOD
une page d'avance

POUR LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS, UNE OFFRE SIGNÉE CNP ASSURANCES

Découverte d'un partenaire engagé aux côtés des enseignants et des agents de l'Éducation nationale, depuis leurs débuts... et jusqu'à la fin de leur carrière.



**Entretien avec
Frédérique Pénager**
Responsable de l'offre
ANTICIPA

Seul assureur dont l'État est actionnaire, CNP Assurances présente une autre spécificité...

Oui : nous n'assurons que les personnes. Et c'est probablement l'une des raisons pour lesquelles nous sommes aujourd'hui **le premier assureur de personnes** en France, car c'est notre métier, notre domaine d'excellence. Nous suivons l'intégralité du parcours de vie et de la carrière des agents qui nous font confiance. Il était donc naturel pour nous de répondre à l'appel lancé par le **Ministère de l'Éducation nationale** : celui-ci souhaitant disposer d'un nouveau partenaire de confiance en mesure de proposer les meilleures solutions en matière de santé et de prévoyance, pour l'ensemble de ses agents.

On évoque souvent le coût des dispositifs d'assurance. Quelle est votre position ?

Les couvertures de base de la Sécurité Sociale s'avèrent aujourd'hui trop souvent insuffisantes et

le reste à charge lourd. En matière de prévoyance, la couverture est insuffisante pour maintenir son niveau de vie. Face à ces réalités, choisir CNP Assurances, c'est choisir le meilleur pour soi et pour ses proches. Notre politique tarifaire est extrêmement compétitive, les 3 formules proposées s'adaptent aux besoins des enseignants aux différents stades de leur vie, et les tarifs qui s'appliquent dépendent du niveau de revenus de chacun. C'est une solution de solidarité en adéquation avec nos convictions. C'est aussi dans cet esprit que nous disposons d'un fonds d'action sociale que nos adhérents peuvent solliciter en cas de coup dur.

La proximité, la qualité et la facilité du contact sont essentiels, comment prenez-vous en compte les transformations numériques ?

Sans changer nos convictions ! Pour nous l'humain prime toujours sur la technologie et les formidables solutions qu'offre le digital doivent toujours respecter cette réalité. Ainsi, nous avons créé **Lyfe**, une plateforme e-santé qui permet notamment de fixer directement, dans les 3 jours, un rendez-vous avec un praticien. Nous offrons également un service de télémédecine : généralistes et spécialistes assurent des consultations gratuites et à distance pour l'agent et sa famille. Pour les enseignants, dont les contraintes

d'agenda sont très fortes, c'est idéal ! Et sur le site Internet, les simulateurs de remboursement et de reste à charge permettent à chacun d'y voir clair...

En complément de notre large palette de services numériques, chacun est libre de choisir nos services plus traditionnels et nos conseillers téléphoniques sont disponibles pour toute demande !

Parlez-nous de l'offre Prévoyance de CNP Assurances à l'attention des enseignants

La prévoyance est un sujet difficile à aborder. C'est pourtant un dispositif de protection fondamentale qui permet de se prémunir contre les difficultés financières et organisationnelles liées aux aléas de la vie : arrêt de travail de longue durée, invalidité, décès... Nous connaissons les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les enseignants, jeunes ou moins jeunes au cours

de leurs carrières, et nous savons combien c'est essentiel de pouvoir maintenir son niveau de vie et celui de sa famille dans ces situations ! Nous proposons ainsi des services spécifiquement développés pour les accompagner : financièrement bien sûr, mais également dans l'adaptation de leur milieu de vie ou en leur fournissant une aide pour leur retour au travail assurée par des psychopédagogues, par exemple. Ces services s'appuient sur deux principes complémentaires, qui nous sont chers : la neutralité et la bienveillance.

Pour en savoir plus ou comparer les offres, faites gratuitement votre devis en ligne sur <https://anticipa.cnp.fr/>

Une question ? Contactez CNP Assurances au 01 84 25 04 24 du lundi au vendredi de 9h à 20h ou par mail contact@anticipa.cnp.fr

3 FORMULES, 3 NIVEAUX DE GARANTIE

Les garanties santé et prévoyance de CNP Assurances se déclinent chacune selon 3 formules : Essentiel, Confort et Confort+.

C'est simple, c'est clair et c'est 100% modulable : il est à tout moment possible de changer de formule.

Garanties santé :

Les 3 offres proposent une couverture pour 100% des soins (médecine, hospitalisation, médecines douces...). La formule **Essentiel** s'impose souvent comme l'offre idéale pour les jeunes enseignants, **Confort** et **Confort+** proposent des niveaux de remboursement supérieurs pour certains frais comme le dentaire, l'optique, les prothèses auditives... plus adaptés pour les familles ou les enseignants plus seniors.

Garanties prévoyance :

L'offre **Essentiel** permet de garantir 75% du revenu mensuel, y compris les primes. Un point clé pour tous les agents de l'Éducation nationale, quand on sait que les primes représentent parfois jusqu'à 50% de leurs revenus. Avec la formule **Confort+**, on atteint 95% du salaire. CNP Assurances couvre l'intégralité des types d'arrêt de travail et les conditions de déclenchement des garanties sont expliquées très clairement.

N°1 de l'assurance de personnes en France, CNP Assurances c'est 160 ans d'expérience au service des hommes et des femmes acteurs de la Fonction publique, 38 millions d'assurés dans le monde et un actionariat solide à majorité public.

MES PREMIERS CONSEILS DE CLASSE

Le conseil de classe, en collège et en lycée, n'est une simple formalité ni pour les élèves, ni pour les enseignants. Reflet du travail de chacun et outil pour l'orientation scolaire, comme les livrets remis aux familles, il comporte des enjeux importants et doit répondre à certaines règles. **Bruno Mombelli**, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional, vous aide à trouver vos marques dans vos premiers conseils de classe.

LES ENJEUX DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe fait partie des rituels propres à l'Éducation nationale. Il est attendu car il termine chaque trimestre et semble laisser penser que **tout peut recommencer en remettant les compteurs à zéro**, mais son échéance est aussi redoutée. Les élèves savent que leurs résultats et leurs comportements seront commentés, les moyennes seront inscrites sur les bulletins et les avis vont tomber comme des couperets, écrits et paraphés noir sur blanc au bas de la page. Cette réunion participe à la construction du projet d'orientation de l'élève en donnant **des clés pour l'aider à se projeter dans le futur**.

Le conseil de classe est présidé par le chef d'établissement, ou son représentant, qui le dirige et en est l'animateur. Il est composé des professeurs, des délégués des élèves et des parents, du conseiller principal d'éducation (CPE), du psychologue de l'Éducation nationale (anciennement conseiller d'orientation-psychologue), et si besoin d'un personnel de santé. Il se réunit (généralement) trois fois par an. La parole est libre et les propos respectueux des uns et des autres. Les représentants des parents et les délégués des élèves n'ont pas à être seulement tolérés dans cette assemblée. Ils siègent du début jusqu'à la fin et participent au même titre, avec les **mêmes droits et devoirs de parole** que les autres membres de la communauté éducative.

AVANT LE CONSEIL DE CLASSE

Tout conseil de classe s'anticipe suffisamment longtemps à l'avance et se prépare. Un bilan est organisé par le professeur principal, à l'oral et à l'écrit, pour connaître l'ambiance de la classe, les problèmes rencontrés, qu'ils soient d'ordre pédagogique ou organisationnel. Chaque professeur, même quand il n'a pas la mission d'être le « principal », a tout intérêt à initier pour sa matière **une discussion avec les élèves afin de connaître les difficultés** qui concernent sa discipline dont il n'aurait pas conscience. Cela évite les rumeurs et montre aux élèves qu'on écoute leurs problèmes. C'est aussi l'occasion de donner à chacun sa moyenne trimestrielle (sur papier libre, et non à l'oral) et de provoquer un débat sur les évolutions constatées dans la classe, les attendus et les points jugés importants.

PENDANT LE CONSEIL DE CLASSE

Au début, le professeur principal ou un représentant de l'équipe pédagogique expose au conseil de classe les résultats obtenus par les élèves et présente les conseils en orientation formulés par l'équipe. Les délégués des élèves et les délégués des parents ont la possibilité de s'exprimer à cet instant pour exprimer le sentiment général des personnes qu'ils représentent et pour poser quelques questions s'ils le souhaitent. Les propos doivent rester respectueux des élèves et des professeurs. Quand on passe à l'examen des cas individuels, les professeurs argumentent chacune

de leurs remarques par des exemples toujours factuels, sans porter un quelconque jugement de valeur. **Le conseil de classe n'est pas un lieu de règlement de comptes** (il n'est pas non plus un tribunal en direction d'un enseignant). On arrête ensuite une position commune en tenant compte non seulement du déroulement de la scolarité, mais aussi en prenant en considération des éléments d'ordre éducatif, médical ou social.

COMMENT SE COMPORTER ?

Les jeunes professeurs se demandent parfois quelle attitude il faut avoir dans un conseil de classe. Comme dans toute réunion, il n'est pas opportun d'être passif, cela signifierait qu'on ne s'intéresse pas aux élèves, à leurs problèmes, mais il serait tout aussi vain d'adopter un comportement hyperactif qui agacerait rapidement ses collègues et le président de séance.

Il s'agit d'écouter les avis de ses pairs, de comprendre les divergences, d'apprendre comment se comporte l'élève dans une autre discipline, d'entendre les remarques des parents ou des

élèves, d'échanger. En adoptant un ton courtois, en étant ouvert aux autres, on participe évidemment à rendre l'atmosphère agréable et à éviter de créer du stress qui au final contribuerait à durcir sans raison objective les commentaires portés au bas des bulletins. Le doute bénéficiant toujours à l'élève, **une certaine bienveillance s'impose**. Le respect vis-à-vis des collègues s'observe dans la façon d'écouter et de tenir compte des remarques de chacun, quelle que soit la discipline, sans créer une hiérarchie stérile entre les matières enseignées.

Si le jugement porte effectivement sur des faits comme les résultats ou l'attitude en classe et dans l'établissement, on n'oublie pas de s'intéresser à leur évolution. Si elle est positive, il faut l'indiquer en utilisant un vocabulaire positif, si par contre l'équipe éducative constate des baisses dans les moyennes et des errements en termes de comportement, il est tout autant essentiel de le porter à la connaissance des parents et d'en rechercher les causes.

COMMENT FORMULER UNE APPRÉCIATION ?

De la maternelle au lycée, 2 ou 3 fois par an, les enseignants sont invités à formuler une appréciation sur le travail de chacun de leurs élèves : elle figurera dans le livret scolaire, avec un relevé des compétences évaluées et, éventuellement, des notes obtenues.

La place pour écrire est très limitée. Or, le contenu d'un bulletin est un texte écrit et non oral. Par conséquent, **son impact peut être lourd de conséquences pour l'élève et sa famille qui liront et s'imprégneront des informations inscrites.**

Il peut d'abord se révéler anxiogène si les mots employés et les idées développées sont soumis à interprétation. Il peut aussi avoir l'effet inverse de celui qui est recherché. En effet, un bulletin qui ne contient que des propos négatifs ou péremptaires ne laisse à l'élève aucun espoir de pouvoir s'améliorer, en termes de comportement ou de résultats. Il s'ensuivra généralement la poursuite de la détérioration de son travail et de son attitude en classe.

On gagne en revanche en efficacité à pouvoir développer des idées en évitant les termes imprécis comme « manque de méthode », « travail superficiel », « passable »... En effet, dire à des parents que leur fils ou leur fille manque de méthode ne donne pas les clés pour résoudre cette difficulté. D'autant que les compétences d'ordre méthodologique dans les différentes matières enseignées ont des points communs mais aussi présentent des aspects singuliers et propres à chacune.

De même, que signifie le terme « superficiel » ? Que les leçons ne sont pas assez apprises ? Que la réflexion est insuffisante ? Que les exercices sont bâclés ?

On comprend donc qu'il faille éviter le simple constat basé sur les résultats qui serait redondant avec la moyenne. Le bulletin est l'occasion d'indiquer aux parents ce que sait faire l'élève et quelles sont les pistes de progrès, quel type d'efforts seront gagnants. En évitant les propos stéréotypés et les formes verbales relevant des automatismes de langage, on peut proposer des appréciations personnalisées, claires, précises, plus efficaces.

COMMENT FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS DE CONCENTRATION DES ÉLÈVES ?

Comment agir face à des générations d'élèves de plus en plus zappeurs, happés par leurs écrans, peu attentifs en classe, peu concentrés ? Dans son livre **Réveiller le désir d'apprendre** (Albin Michel, 2016), **Agnès Baumier-Klarsfeld** interroge les conditions d'enseignement actuelles. Le livre fourmille de propositions, de résultats de recherches et d'initiatives locales fructueuses qui pourraient vous inspirer.

Les élèves ont changé. Leur attention n'est plus celle des générations précédentes. On a l'impression qu'ils zappent sans arrêt d'un sujet à un autre. Dans votre livre, vous donnez aux enseignants des pistes pour les aider à soutenir cette attention si volatile. Pouvez-vous donner quelques exemples ?

Beaucoup d'élèves font leurs devoirs devant la télévision ou de plus en plus en répondant en continu à leurs messages. On peut les aider à prendre conscience des conséquences de ces pratiques pour eux si banales grâce à une vidéo disponible en ligne.

Dans cette séquence réalisée à l'initiative de deux chercheurs de Harvard, on voit des joueurs de basket dribbler et se faire des passes. Les spectateurs sont invités à compter ces passes, puis on leur demande s'ils ont remarqué quelque chose de particulier. Une infime minorité a vu passer dans le champ un individu déguisé en gorille. Les autres, qui se concentraient sur le nombre de passes, n'ont rien perçu...

Cette vidéo dite du « gorille invisible » montre que quasiment personne n'arrive à faire deux choses à la fois de manière efficace, en l'occurrence comp-

ter et regarder l'ensemble de la scène. C'est un très bon outil pour enclencher une discussion plus large avec des collégiens voire des lycéens sur la manière dont fonctionne l'attention chez chacun.

Voir la vidéo du « gorille invisible » :
<https://urlz.fr/5Ys8>

Y a-t-il des méthodes reconnues comme efficaces pour favoriser la concentration ?

Adèle Diamond, chercheuse à l'Université de Colombie-Britannique au Canada, a consacré l'essentiel de ses recherches à ce sujet crucial. Elle démontre que l'attention peut s'améliorer de manière importante si on la travaille, même si chacun a au départ des aptitudes différentes.

Que dit-elle ? Attention ! Le cortex préfrontal, lieu clé du contrôle cérébral, est une zone très vulnérable, vite perturbée par le stress, le manque de sommeil ou une mauvaise forme physique.

Pour renforcer la concentration, elle préconise des activités spécifiques qui ont montré leur pouvoir en la matière : la danse, par exemple, ou le yoga, les arts martiaux, la pratique d'un instrument de musique... Des informations qui peuvent intéresser les élèves, mais également les parents et les responsables d'établissement.

On sait aujourd'hui que quelques minutes de méditation quotidienne améliorent considérablement la concentration.

Adèle Diamond met en évidence également l'impact du jeu, du « faire semblant » dans le développement de la concentration chez les jeunes enfants. Depuis près de vingt-cinq ans, des écoles maternelles américaines ont permis d'augmenter sensiblement la réussite ultérieure de leurs élèves grâce à un programme baptisé « Tools of the mind », basé sur ces principes.

Lire l'article d'Adèle Diamond paru dans Les Dossiers de la Recherche : <https://urlz.fr/all1>

Vous mettez en regard dans votre livre des témoignages d'élèves et des analyses de chercheurs qui décortiquent leurs perceptions, leurs réactions face à la difficulté lorsqu'ils apprennent. Que nous dévoilent-ils de ces élèves d'aujourd'hui ?

Un des premiers constats est l'importance des relations entre élèves. La plupart des jeunes interrogés sur la manière dont ils vivent l'école nous ont parlé d'abord de l'atmosphère de leur classe, de leurs liens avec leurs copains, du fait qu'ils ne levaient pas le doigt s'ils ne se sentaient pas en confiance, s'ils avaient peur d'être moqués.

En réalité, on sait aujourd'hui que des interactions détendues « catalysent » les apprentissages, que les échanges sont tout sauf une perte de temps, qu'on apprend difficilement tout seul.

Les Canadiens, dont le système éducatif est un des meilleurs du monde, font travailler leurs élèves en petits groupes une grande partie de leur scolarité, y compris pour des apprentissages très classiques. Tout l'art du professeur dans ce contexte est d'apparier les enfants de manière harmonieuse et de réguler leurs collaborations.

Le chercheur Robert Slavin a beaucoup étudié ces pratiques pédagogiques et montré leur grande efficacité quand elles sont maîtrisées. Une recherche que je cite (<https://urlz.fr/all4>) souligne les progrès étonnants réalisés par des enfants à qui l'on demande juste de travailler trois demi-heures chaque semaine avec un coéquipier, en jouant alternativement le rôle d'élève et d'enseignant.

Vous parlez aussi beaucoup de l'importance de la confiance en eux des élèves...

J'ai été frappée par le rôle majeur des projections. Les élèves, s'ils pensent qu'ils ne peuvent pas réussir, cessent de se mobiliser et finissent effectivement souvent par échouer. Le « phénomène Pygmalion » est incroyablement puissant.

Quand le professeur y croit, qu'il montre sa confiance, l'élève se donne à fond. S'il se sent remis en cause, la plupart du temps, il rentre dans sa coquille ou bien sous-performe en raison juste de son stress.

On a prouvé que les filles, qui, en France, ont tendance à sous-estimer leurs capacités en maths, réussissent mieux un exercice de géométrie si on leur dit que c'est du dessin que si elles le font en cours de maths !

Surnoter des élèves qui manquent de confiance en eux est parfois une bonne stratégie en début d'année. Permettre aux élèves de retravailler une copie pour l'améliorer est aussi une technique fructueuse.

Dans tous les cas, susciter chez les élèves une réflexion régulière sur leurs stratégies d'apprentissage est très utile. Ainsi, une mauvaise note incite à remettre en cause ses méthodes et non ses capacités.

L'équilibre entre bienveillance et exigence n'est pas facile à trouver ! Où est la limite entre bienveillance et laxisme ?

L'idée n'est certainement pas de féliciter tout le monde y compris les élèves qui ne travaillent pas suffisamment. La politique d'encouragement systématique, très pratiquée aux États-Unis, n'apporte pas de bons résultats.

L'important est que les élèves comprennent ce que j'appelle l'effet de l'effort, qu'ils sachent à quel point le cerveau est plastique, que, lorsqu'ils étudient, qu'ils se donnent du mal, le cerveau se modifie physiquement, que de nouvelles connexions se créent et qu'ils deviennent ainsi « plus intelligents ».

Retrouvez cet interview dans son intégralité :
<https://urlz.fr/all7>

COMMENT FAIRE FACE À UNE CLASSE DIFFICILE ?

Inévitablement ou presque, vous serez parfois confronté à une « classe difficile » : une classe où il est plus difficile pour l'enseignant comme pour les élèves de travailler, de rester dans le calme, d'être respecté... Comment réagir et faire évoluer favorablement la situation ? Voici les conseils de **Bruno Mombelli**, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional.

« **Les 4^e 3, c'est une classe difficile, on ne peut rien leur apprendre.** » Quand l'exaspération pointe le bout de son nez, c'est le genre de propos qu'on peut entendre dans la salle des professeurs. Ce type de phrase lapidaire catalogue un groupe. Cela entraîne inconsciemment l'ensemble de la communauté éducative à adopter le même **état d'esprit défaitiste** qui aura pour effet d'amplifier la difficulté dans la relation professeurs-élèves. De plus, tenus par des professeurs qui s'accrochent malgré tout contre vents et marées pour faire progresser les élèves laborieux et volontaires (il y en a dans toutes les classes, même les plus difficiles) et qui souvent arrivent à obtenir des résultats, ces propos peuvent avoir un effet démobilisateur, alors qu'il est essentiel de réussir à changer les comportements pour **créer de l'émulation** et placer les élèves en situation de travail, de participation et d'écoute.

On peut objecter que cet optimisme est une sorte de méthode Coué. Il s'agit plutôt d'un état d'esprit qui vise à recréer les conditions minimales pour permettre à tout le monde de se remobiliser afin que les élèves reprennent le chemin des apprentissages.

DONNER DU SENS AUX ENSEIGNEMENTS

La classe est difficile parce que les élèves ne comprennent pas l'intérêt d'une aussi longue présence, assis derrière un bureau à attendre « que le cours se fasse ». Il faut par conséquent donner du sens aux enseignements, montrer qu'apprendre permet d'être plus fort, plus compétent, de mieux appréhender son environnement et de se connaître un peu plus soi-même.

Les enseignements contextualisés interrogent et intéressent les élèves, parce qu'ils parlent d'eux. En partant de **ce qu'ils savent** (et pas de ce qu'ils devraient théoriquement savoir), en fixant des objectifs simples et concrets à atteindre, en variant les formes d'activités pédagogiques, en se basant sur **l'expérience du quotidien**, ce qu'ils ont lu, vu ou entendu dans des revues, sur internet, à la télévision, dans la rue, il est possible de redonner le goût du travail scolaire.

Dès lors, face à tout nouveau problème qui lui est posé, l'élève doit pouvoir inconsciemment penser : « **De quoi ça me parle ?** De quoi ça parle ? », et cela pour éviter la remarque brutale « De quoi il/elle parle ? ». « De quoi ça me parle ? » renvoie à soi, au subjectif, au vécu, tandis que « De quoi ça parle ? » ouvre l'horizon et décontextualise.

Voir aussi le sujet du blog de Bruno Mombelli « Enseigner de manière plus explicite » :
<https://urlz.fr/almf>

CONSIDÉRER LES ÉLÈVES

Bien sûr, la culture des élèves difficiles n'est pas souvent celle du professeur. Cela ne signifie pas qu'ils ne connaissent rien et qu'ils n'ont pas de compétences. Ils n'ont pas les mêmes. C'est aussi à l'adulte de faire entendre que la formation du futur citoyen passe par certaines acquisitions qui sont travaillées au collège et au lycée. Cela nécessite, de la part de l'adulte, d'**avoir de la considération pour eux et pour ce qu'ils disent** (quand c'est en rapport avec la leçon).

Si le professeur réussit à instaurer un **contrat de confiance** avec sa classe, alors il aura gagné la partie. Bien sûr il devra toujours être vigilant, encore plus qu'avec une classe lambda. Et par moments la dynamique créée ne sera pas suffisante pour réussir à chaque heure de cours. Parce que les élèves auront eu un devoir juste avant, parce que les vacances approchent, parce que le groupe a vécu un moment de stress dans la cour de récréation (bagarres, insultes...). Mais le principal est d'avancer, et de progresser.

Pour mettre en confiance les adolescents, il faut accepter de leur parler, être ferme quand le besoin apparaît, mais aussi **savoir récompenser, et s'intéresser à eux, à ce qu'ils font en dehors de l'école**. Certains élèves, réputés difficiles, réussissent bien dans le sport qu'ils ont choisi.

Pourquoi alors ne pas les féliciter de leur performance du week-end ? Mais aussi leur signifier qu'on les a vus en photo dans le journal, suite à l'audition de danse ou de musique. Bien entendu, il n'est pas non plus inutile de s'enquérir de leur éventuelle difficulté à pouvoir travailler correctement dans l'appartement quand le niveau sonore est trop élevé. Il ne s'agit pas de s'immiscer dans leur vie privée, ni de s'attarder longuement avec eux, mais pourquoi ne pas utiliser les moments d'entrée et de sortie de cours pour poser quelques questions qui mettront les élèves dans des dispositions favorables et contribueront à réduire la tension de l'école ?

PLACER LES ÉLÈVES AU BON ENDROIT, AU BON MOMENT

Tous les adolescents vont **tester les limites des adultes**. Certains sont plus en rébellion que d'autres. Quand la classe est difficile, le niveau sonore est souvent trop élevé, empêchant par voie de conséquence l'écoute, l'attention et la concentration.

Il est fondamental de réduire le bruit ambiant, quand il ne peut être évité, à un niveau acceptable. Pour remédier à ce problème, la disposition des élèves dans la salle de classe est un facteur d'amélioration bien connu. Celle-ci doit être convenue à l'avance, et pas au milieu du cours. Quand on déplace un élève pendant le cours, on lui indique qu'il a dépassé le supportable, et il s'agit d'une punition. Quand le même élève est placé en début de cours, de manière récurrente, à tel endroit de la classe, **on procède par contrat** tacite, pour l'isoler de son copain avec lequel il parle beaucoup, pour le mettre dans les conditions de travail requises pour apprendre correctement. Celui-ci rechigne à changer de place, et cela doit être expliqué... et imposé. Il est de toute façon toujours plus facile de placer un élève en début de cours et de lui rappeler la place qui lui est attribuée que de le déplacer vingt minutes après. En début d'année, un plan de classe peut être utile, pour connaître rapidement les élèves, et pour modérer l'organisation du groupe.

Voir aussi le sujet du blog « L'autorité du professeur » : <https://urlz.fr/almk>

« NE TRAVAILLEZ PAS TOUT SEUL »

Daniel Auverlot,
recteur de l'académie de Créteil

Tout personnel de l'Éducation nationale, quelle que soit sa fonction, à un moment ou un autre, peut être mis en échec par un groupe d'élèves, un groupe de profs s'il est personnel de direction... Ça n'a rien à voir avec sa qualité intrinsèque. À ce moment-là, cette personne-là doit pouvoir compter sur l'accompagnement de l'institution dans une logique de confiance, de protection, d'assistance, etc. Et c'est une mission que je rappelle quasi hebdoma-

dairement à mes corps d'inspection. Je sais par cœur ce qui se passe pour certains enseignants : ils ont des classes dans lesquelles il y a deux adolescents qui font un bazar pas possible. Ce qui va se passer, si cet enseignant ne dit rien, c'est qu'il va souffrir tout seul avec, en plus, un sentiment de culpabilité parce qu'il se dit que le temps qu'il passe pour contrôler les deux élèves en question, il est en train de délaisser le reste de la classe. Alors il le vit encore plus mal. Notre objectif, c'est de pouvoir dire aux enseignants : « Allez vers vos collègues, allez vers vos corps d'inspection, ne travaillez pas tout seul. »

Retrouvez l'interview de Daniel Auverlot dans son intégralité : <https://urlz.fr/allz>

DES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE À LA SITUATION DE HANDICAP

COMMENT BIEN ACCUEILLIR LES ÉLÈVES CONCERNÉS DANS MA CLASSE ?

Les élèves en situation de handicap ou présentant des troubles de l'apprentissage ne sont pas seulement l'affaire des enseignants spécialisés. Avec l'école inclusive, leur accueil évolue et amène tout enseignant à savoir adapter sa pratique.

Claude Pereira-Leconte, ancienne enseignante spécialisée, aujourd'hui coordinatrice à la Délégation Éducation et Société de **Réseau Canopé**, présente les enjeux de l'école inclusive pour les élèves et les enseignants.

QUE CHANGE L' « ÉCOLE INCLUSIVE »...

•... dans la scolarisation des élèves à besoins particuliers ?

L'école inclusive a pour vocation de donner l'accès à l'éducation pour tous et de repenser, de faire évoluer les structures organisationnelles des systèmes éducatifs, qu'il s'agisse des contenus pédagogiques, des approches ou des stratégies éducatives, afin de s'adapter à tous les profils des élèves d'une même tranche d'âge. C'est une nouvelle façon de penser, dans laquelle l'organisation de l'école n'est plus fondée sur la normalité mais sur la singularité de chacun posée comme normale.

Depuis une quinzaine d'années, de la loi n° 2005-102 relative aux personnes handicapées à la circulaire de rentrée 2019 - École inclusive, cette nouvelle organisation est progressivement mise en œuvre.

•... pour l'ensemble des élèves ?

L'agence européenne a réalisé une étude sur l'intégration et l'inclusion des élèves à besoins particuliers. Les résultats révèlent que lorsque l'intégration est réalisée au sens de l'inclusion

(c'est-à-dire donner une place similaire à tous les enfants de la classe), les bénéfices sont observables pour tous les élèves. Cette étude met en lumière les bienfaits sur l'apprentissage entre pairs tant sur un plan cognitif qu'affectif.

Aussi, les élèves à besoins particuliers peuvent être stigmatisés et cette stigmatisation peut engendrer des préjugés. Ceci fonde en partie les inégalités de revenus, de patrimoine, de reconnaissance sociale, de prestige, tout du moins en France. De très nombreuses normes se construisent au cours de l'enfance (en grande partie à l'école) et peuvent expliquer les préjugés des individus adultes. L'inclusion peut inverser cette tendance en permettant à tous les élèves de se développer ensemble et d'**intégrer une norme positive face à la diversité**.

INCLURE... OUI MAIS COMMENT ?

L'école inclusive amène un véritable changement de paradigme : ce n'est plus aux élèves de montrer leur capacité à être adaptés à l'école mais à cette dernière de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'adaptation à la diversité des élèves.

Dans une réalité professionnelle demandant implication et investissement quotidiens, cette évolution peut questionner les enseignants car elle demande de mettre en œuvre une pédagogie et des actions allant au-delà du simple accueil et permettant à tous les élèves d'être pleinement acteurs de leur parcours scolaire et de la vie de leur établissement. Cette réflexion pédagogique est souvent la clé d'un développement et d'un épanouissement chez l'enseignant.

UNE AFFAIRE D'ÉQUIPE !

L'inclusion scolaire est une affaire collective : celle d'une équipe pédagogique contribuant à la mise en place d'une culture inclusive. Pour cela, il est nécessaire d'échanger avec ses collègues, son directeur, son chef d'établissement et les autres adultes impliqués dans la scolarisation de l'élève : parler de ce qui questionne, de ce que l'on a mis en place, de ses réussites, partager les expériences positives, demander de l'aide...

UN ENSEIGNEMENT ADAPTÉ AU BÉNÉFICE DE TOUS.

Se placer dans une dynamique d'inclusion scolaire peut demander un peu plus de temps de préparation mais le plus grand changement réside dans la façon d'appréhender les apprentissages : il s'agit de **réfléchir en termes de besoins de l'élève** pour qu'il puisse accéder aux connaissances

et construire ses compétences. Pour cela, une **pédagogie différenciée** est la base de l'adaptation de son enseignement.

Plusieurs pistes peuvent être exploitées :

- **Avant un apprentissage** : planifier son enseignement en fonction de la connaissance des élèves, anticiper les difficultés possibles des élèves.
- **Pendant l'apprentissage** : organiser son temps d'enseignement pour permettre des interventions directes auprès des élèves en difficulté.
- **Après l'apprentissage** : prévoir la remédiation ou les activités d'enrichissement.

L'adaptation comprend également les changements au niveau :

- Des contenus, des structures, des processus et des productions.
- Des critères de réussite et d'évaluation ainsi que de leurs mises en œuvre : mettre en place une évaluation formative avant, pendant et après les apprentissages ; donner des rétroactions positives et constructives aux élèves durant les séances ; décrire de façon explicite ce qui est acquis ou non.
- Des durées accordées aux élèves pour les épreuves (attention, les dérogations et les exemptions sont soumises à des décisions administratives). Ces réponses mises en œuvre dans le cadre de l'inclusion d'un élève sont souvent utiles pour l'ensemble de la classe.

UNE COLLABORATION À TISSER.

La réussite de l'inclusion scolaire passe également par le tissage de liens entre les différents adultes qui contribuent à accompagner l'élève : enseignant référent ou ressource, AESH, soignant, parents...

L'outil qui permet de créer cette collaboration est le **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**. Il comprend et assure la cohérence de toutes les mesures liées à la scolarisation de l'élève en situation de handicap : l'aménagement et l'accompagnement de la scolarité (orientation scolaire, orientation vers un dispositif médico-social, préconisations pédagogiques, transports...). Cette élaboration est conduite en concertation avec le jeune et sa famille. L'équipe de suivi et l'enseignant référent assurent le suivi du PPS en faisant des points réguliers sur sa mise en œuvre (au minimum une fois par an).

Plus d'infos : <https://urlz.fr/amo6>

L'AESH

L'AESH ou Accompagnant des élèves en situation de handicap a pour mission d'accompagner et de soutenir l'élève dans les actes de la vie quotidienne, les apprentissages, la vie sociale, et il participe à la réalisation du projet de scolarisation. Ses interventions sont toujours placées sous la responsabilité fonctionnelle de l'enseignant. Membre à part entière de l'équipe éducative, il participe au suivi du projet personnalisé de scolarisation du jeune dans les lieux de vie considérés. Dans ce cadre, il assiste aux réunions de mise en œuvre et de régulation du projet personnalisé de scolarisation (équipes de suivi de la scolarisation...).

Une réflexion autour de la collaboration entre enseignant et AESH est essentielle afin de permettre à chacun de contribuer pleinement à la réussite de la scolarisation des élèves.

COMMENT FAIRE FACE À UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT DONT JE SUIS TÉMOIN

Pour aider les enseignants à intervenir auprès de leurs élèves contre le harcèlement scolaire, **Emmanuelle Piquet** leur propose un virage à 180° : les leçons de morale, punitions, discours moralisateurs n'ayant souvent aucun impact, sa méthode consiste à aider les enfants en souffrance, victimes de violence, à mettre en œuvre des parades pour le harcèlement s'arrête. En étant à côté d'eux, pas entre eux et le monde.

Psychopraticienne et fondatrice des centres **Chagrin Scolaire** (<http://a180degres.com/>), **Emmanuelle Piquet** intervient dans de nombreux établissements scolaires et forme des professionnels aux principes et outils de l'École de Palo Alto, dont elle est l'une des spécialistes en Europe. En voici un exemple d'application, extrait de son livre **Comment ne pas être un prof idéal** (Payot, janvier 2018).

HISTOIRE D'ÉLÈVE : Alysée et l'oral

Un virage à 180°, c'est ce qu'a courageusement pris Benjamin, professeur en lycée, dont une des élèves, Alysée, refuse catégoriquement de passer à l'oral.

Dans un souci d'équité, et après lui avoir laissé le temps de chercher des solutions, il la sanctionne par les notes. Mais il constate qu'Alysée est de plus en plus recroquevillée, de plus en plus en souffrance et, lors d'une séance de supervision de pratique avec l'auteur, se demande comment l'aider. Il craint qu'elle finisse par développer une phobie scolaire, à juste titre. Voici ce que dit Emmanuelle Piquet à Benjamin :

« Le problème avec les peurs, c'est que plus on essaie d'éviter de les ressentir, plus on tente d'échapper aux situations qui les suscitent, plus on tente de contrôler les symptômes qui les accompagnent et plus elles grossissent et nous empêchent de

faire les choses que nous aurions pourtant envie de faire. Il convient donc de les apprivoiser pour les apaiser. Mais pour cela, il faut d'abord les identifier précisément et les regarder en face, au moins en pensée. Je te propose donc, si cela te paraît possible, de dire à Alysée la chose suivante :

“Je m'en veux beaucoup, parce que j'ai l'impression que je ne t'ai pas du tout aidée face à ce problème de peur de l'oral. J'ai même l'impression qu'en voulant être le plus juste possible, je t'ai mise dans une situation sans issue, parce que les deux voies qui s'ouvrent à toi sont horribles ; soit tu refuses de passer à l'oral et tu es sanctionnée, soit tu acceptes et là, il peut se passer des choses très ennuyeuses pour toi. Et je ne t'ai pas demandé une chose fondamentale pour pouvoir éventuellement t'aider : que pourrait-il t'arriver de si épouvantable si tu passais à l'oral ?”

Ce qui est fondamental à ce moment-là, si elle accepte de te répondre, c'est surtout de ne pas la rassurer, quoi qu'elle te dise. Et de juste lui dire : **“Je comprends que tu aies peur.”** Puis, que si elle en est d'accord, tu vas présenter sa situation au groupe de supervision de pratique pour lui proposer quelque chose à faire pour que son angoisse de parler en public devant la classe soit moins submergeante. À partir de là, nous verrons ce que nous pourrons faire. Mais à mon avis, il ne faut rien décider dans la précipitation. »

TROUVER LA PARADE

Lorsque Benjamin revient quinze jours plus tard, il explique qu'après un long silence, Alysée s'est mise à pleurer doucement en disant :

« Il faut me jurer de rien dire à personne, M'sieur. C'est Clément et sa bande. Ils mettent des notes aux filles qui passent à l'oral et ensuite ils les diffusent sur Snapchat avec des photos horribles qu'ils ont prises de nous en douce. Comme je suis la plus moche de la classe, je sais très bien ce qui va m'arriver. C'est trop horrible, je préfère avoir zéro. Et si j'ai pas mon bac, tant pis, je m'arrangerai toujours pour travailler à la SPA. Mais je vous en supplie Monsieur, surtout, ne dites rien à personne de l'administration sur Clément et encore moins à lui, sinon je suis morte. Jurez-le, Monsieur. »

Benjamin s'est mordu la lèvre pour ne pas lui donner de conseil, pour ne pas lui dire que ça n'arriverait peut-être pas, pour ne pas lui dire qu'elle n'était pas moche du tout, pour ne pas aller immédiatement faire la leçon à Clément, pour ne pas se ruer chez le proviseur. Bref, pour ne pas se mettre entre le problème et Alysée. Et il a juré. Il lui a simplement dit :

« Je comprends que tu aies peur, moi aussi j'aurais peur à ta place. »

Elle l'a regardé et lui a dit :

« Enfin peut-être qu'ils ne le feront pas ? »

Et Benjamin, très vigilant au fait de ne pas rassurer vainement la jeune fille, a répondu que la probabilité était faible qu'ils l'épargnent. Puis, il lui a proposé d'en parler en supervision, en changeant les prénoms, pour voir si quelqu'un avait une idée pour l'aider.

Benjamin revit la jeune fille quelques jours plus tard et lui présenta l'alternative suivante :

– Soit elle donnait le pouvoir à Clément et sa bande de choisir son destin à sa place et elle continuait à laisser sa peur la dominer. Et en effet, même si c'était un vrai gâchis qu'une jeune fille aussi douée ne puisse pas faire véto, elle trouverait effectivement toujours un poste dans un refuge ou une association.

– Soit elle reprenait le pouvoir sur Clément, ce qui

allait lui demander infiniment de courage, mais au moins, ce ne seraient plus lui et sa bande qui décideraient de la suite de sa scolarité.

« Mais comme ce que je vais te proposer est super dur, peut-être préfères-tu que Clément reste ton maître et conseiller d'orientation », conclut-il.

Après réflexion, Alysée choisit la deuxième voie.

– Tu es bien sûre ? demanda Benjamin.

– **Oui, j'en ai trop marre qu'ils fassent ce qu'ils veulent avec les filles**, dit-elle.

– Alors, la prochaine fois que tu es en cours avec moi, je vais te demander de passer à l'oral. Tu pourrais commencer ton exposé en t'adressant ainsi à Clément devant toute la classe :

“J'espère que la story que vous allez faire sur moi va être un peu plus dégueulasse que les dernières, parce que je trouve que vous vous relâchez et là, franchement, vu que je suis la plus moche de la classe, vous pourriez vraiment vous faire plaisir.”

Tu pourrais également t'interrompre à certains moments et leur rappeler qu'il faut qu'ils prennent des notes pour Snapchat ou des photos de toi. “Tu veux que je prenne une pose ?”, pourras-tu proposer, par exemple.

De deux choses l'une, soit en effet, une story est faite sur toi, et tu pourras les en remercier via les réseaux, puisque c'est ce que tu leur auras demandé, soit ils ne le feront pas, parce qu'ils auront été déstabilisés par ton immense courage. Dans les deux cas, **c'est toi qui reprends le contrôle de la situation**. Parce que dans le premier cas, ils t'obéissent et dans le deuxième, ils font ce que tu espères. »

Alysée a beaucoup ri quand Benjamin a pris le rôle de Clément et qu'il a pris une tête de plus en plus désappointée au fur et à mesure qu'elle lisait le texte qu'il lui avait apporté. Elle l'a fait quelques jours plus tard. La classe (surtout sa partie féminine qu'elle avait pris soin de prévenir selon la très bonne idée de Benjamin) l'a applaudie. Il est bien évident que sans le soutien chaleureux de ce remarquable enseignant, l'exercice aurait été presque impossible à mettre en place.

Retrouvez cet extrait dans son intégralité : <https://urlz.fr/ak3U>

COMMENT FAIRE FACE À DES ACTES RACISTES OU ANTI-SÉMITES DANS MON ÉCOLE ?

L'école est un microcosme dans lequel chaque enseignant sera confronté à des actes racistes ou antisémites. Comment les reconnaître, y faire face et les combattre ?

Voici les réponses de **Fanny Morange**, coordinatrice de la Délégation Éducation et Société de **Réseau Canopé**.

Comment définir le racisme et l'antisémitisme et pourquoi les distinguer ?

Signalons, avant de définir ces deux termes, que les incidents motivés par le racisme et l'antisémitisme comptent pour 3,3 % de l'ensemble des actes graves dans les établissements scolaires. Le racisme se traduit par des propos, des comportements ou des violences à l'égard de personnes en raison de leur origine ou de leur religion ou

encore de leur apparence physique. Il désigne des préjugés et une attitude d'hostilité à l'égard d'un individu ou d'un groupe humain.

L'antisémitisme, terme de la fin du 19^e siècle, désigne quant à lui la haine des sémites, vus comme une race. Il se distingue de l'antijudaïsme dont l'ancrage est religieux.

Distinguer le racisme et l'antisémitisme, qui en est une variante, permet d'insister sur ses spécificités, notamment temporelles, ou encore fantasmatiques, visant à diaboliser les juifs. On pourra se reporter aux contenus du site Éduquer Contre le Racisme et l'Antisémitisme (ECRA) proposé par **Réseau Canopé** (<https://urlz.fr/8VPf>) et notamment au MOOC « racisme et antisémitisme » (<https://urlz.fr/alnX>) pour mieux saisir cette problématique.

Le racisme a-t-il évolué ?

Oui, on peut à ce propos se référer au **site ECRA**, notamment aux Mots et Notions clés, dans lesquels on trouvera plusieurs supports théoriques. En quelques mots, on peut dire que le racisme, d'abord fondé sur une hiérarchie biologique, a évolué vers un racisme plus voilé et insidieux, se focalisant sur les différences culturelles, que ce soient des mœurs, coutumes qui ne permettraient pas la cohésion : il y aurait une mise en péril de sa propre civilisation, de sa propre culture ou de ses libertés.

Cela dit, les Français sont de plus en plus tolérants, comme le montrent les enquêtes menées par la CNCDH. Cependant, les actes de menaces et violence à caractère raciste (notamment antisémites et antimusulmans) ont considérablement augmenté et sont marqués par leur paroxysme ; la haine en ligne est à ce titre révélatrice et doit faire l'objet d'une attention particulière, parce que la parole y est anonyme et impulsive. Le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme stipule d'« Éduquer et responsabiliser contre la haine sur Internet » en **renforçant l'éducation aux médias et à l'information**, en s'appuyant notamment sur les ressources du **Clémi** (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information). <https://www.clemi.fr/>

Qui est le plus touché par le racisme ?

C'est la population Rom, la plus méconnue, qui est aussi la plus discriminée. Parce que l'on connaît mal les Roms, des stéréotypes perdurent tels le nomadisme, par exemple, quand les bidonvilles constituent une habitation par défaut. On assimile d'ailleurs souvent Roms et gens du voyage alors que ces derniers relèvent d'une catégorie administrative. N'oublions pas également que l'accès à la scolarisation et, plus tard, l'intégration professionnelle sont rendues malaisées par plusieurs obstacles : difficultés administratives, expulsions liées à la vie en bidonville, barrière de la langue, coût de la scolarisation... Ainsi, 80 % des enfants vivant en squat et bidonville, et parmi eux des Roms, ne sont pas scolarisés.

Comment peuvent se manifester le racisme et l'antisémitisme dans ma classe ?

Ils peuvent prendre la forme de propos (injures, incitation à la haine, diffamation), comportements discriminatoires, violences physiques et harcèlement ; ils peuvent se manifester par exemple sous la forme d'inscriptions sur les tables, de signes ou contestation de certains faits narrés en classe... Dans les lycées, 7 % des élèves se disent victimes d'insultes en lien avec leur origine. Plus généralement, en 2018, la très grande majorité des infractions de nature criminelle ou délictuelle concernait des provocations, injures ou diffamations (78 %).

Un élève peut-il être sanctionné s'il diffuse des propos racistes ou antisémites sur son profil Facebook par exemple ?

Tout dépendra de la nature des propos. Les propos sont dits « publics », lorsque leur auteur a clairement voulu qu'ils soient entendus ou lus par d'autres personnes (manifestation publique, affiche etc.). Dans le cas contraire, on dit qu'ils ont été tenus dans un cadre privé (dans un domicile, lors d'une discussion entre deux élèves dans un lieu clos). Sur un réseau social, un message est considéré comme public s'il est accessible à d'autres personnes que les « amis » de l'utilisateur ou de l'utilisatrice ; sinon, il est considéré comme privé. (Voir encadré page 36)

Que puis-je faire si je suis confronté à un acte raciste ou antisémite ?

Rappelons d'abord qu'il est du devoir du fonctionnaire de dénoncer tout acte raciste ou antisémite. L'enseignant doit alors alerter directement le procureur de la République ou son chef d'établissement. Ces mêmes faits doivent être signalés dans l'application « Faits établissements ». Pour signaler un contenu raciste ou antisémite sur internet, il suffit de se rendre sur le **portail PHAROS**.

Il sera bienvenu, afin de prévenir ce genre d'actes, de favoriser le dialogue et le débat, exercice délicat, certes, mais primordial pour développer l'esprit critique et dépasser les stéréotypes. **Réseau Canopé** propose, dans « Développer l'esprit critique », trois entrées (« accéder à la connaissance », « construire sa citoyenneté » et « argumenter et débattre ») qui vous donneront toutes les clés pour mener à bien ce travail.

Comment prévenir ces mêmes actes ?

Le travail de sensibilisation et d'information permet de rendre la société de plus en plus tolérante. Le parcours citoyen de l'élève, de l'école au lycée, stipule d'aborder les grands champs de la citoyenneté dont la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. On pourra se reporter au **site EDUSCOL** et aux contenus liés. Chacun doit donc s'emparer de cette problématique dans son établissement, quelle que soit sa discipline. À cet égard, la **plateforme ECRA** fournira, pour tous les cycles, des pistes d'activités et des supports pour sa classe. On y trouvera des vidéos, des films d'animation, des témoignages ou des supports écrits pour lancer le débat avec ses élèves ou approfondir des notions sur un travail de plus longue haleine : « Artistes des minorités », « Racisme et publicité », etc.

QUE DIT LA LOI ?

Aucune opinion, tant qu'elle n'est pas exprimée publiquement, ne peut être poursuivie. Le droit sanctionne en revanche les manifestations de racisme ou d'antisémitisme à travers des propos ou des actes motivés par ce sentiment raciste ou antisémite.

Par principe, les propos tenus sur internet sont publics. Ce n'est pas le cas des courriels, qui sont des correspondances privées. Sur un réseau social, un message est considéré comme public s'il est accessible à d'autres personnes que les « amis » de l'utilisateur ou de l'utilisatrice ; sinon, il est considéré comme privé.

Exemples : sur un profil Facebook, une publication est publique si elle est ouverte aux catégories « amis des amis » ou « tout le monde » ; sur Twitter, tous les tweets d'un compte public sont publics.

Plus d'infos : <https://urlz.fr/alp2>

AU SECOURS ! JE NE SUIS PAS GEEK ! QU'ATTEND-ON DE MOI ?

Cela ne vous a pas échappé : les compétences liées au numérique font partie intégrante des programmes scolaires, de la maternelle au lycée, et dans toutes les disciplines.

Et vous vous inquiétez. Bien sûr, votre smartphone et votre ordinateur ont toute leur place dans votre vie quotidienne. Pour autant, vous n'êtes pas sûr d'être à la hauteur pour intégrer le numérique à votre enseignement. Qu'attend-on de vous exactement ?

Jean-Michel Perron, directeur de la Recherche et du Développement sur les usages du numérique éducatif au **Réseau Canopé**, répond à vos questions.

LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE : POUR QUOI FAIRE ?

Le numérique est un fait culturel dont on peut mesurer l'impact sur les pratiques sociales et citoyennes et sur les activités humaines, en particulier économiques et écologiques. L'école ne peut donc rester loin de cette évolution majeure et l'enseignant dans sa classe ne peut ignorer la transformation des pratiques des élèves hors de l'école pour penser les activités dans l'école et pour questionner les potentialités qu'il n'avait pas auparavant pour exercer son métier.

L'enseignant est donc aujourd'hui engagé à utiliser les outils de gestion et de relation avec les parents, il peut :

- avec les **ENT** (espaces numériques de travail) ou un logiciel de gestion, remplir le cahier de textes électronique et, avec l'administration, renvoyer les notes des contrôles ;

- selon sa discipline, utiliser des logiciels spécifiques, une application pour apprendre le calcul mental comme Mathador ou un logiciel de cartographie en géographie, l'appareil photo ou la vidéo en cours d'EPS pour comparer des gestes techniques, le traitement de textes en production d'écrits, la recherche sur Internet pour préparer exposés et réponses à des questions.

Mais les technologies éducatives ont aussi un impact au-delà des disciplines sur les démarches pédagogiques. D'une manière générale, les outils numériques :

- favorisent et simplifient la production de contenus et permettent d'exprimer sa créativité (il suffit de regarder le nombre de vidéos produites aujourd'hui avec un téléphone portable) ;

- permettent de créer des situations de recherche, de questionnement, de résolution de problèmes et de collaboration comme dans les projets de sciences participatives ;

- offrent des conditions d'usages individuelles et collectives.

Le projet **Future Classroom Lab de European Schoolnet** aide les enseignants à comprendre le potentiel et montre comment les temps et les espaces de l'enseignement peuvent être modifiés.

Quant au site de l'**Agence des usages**, il publie de nombreuses vidéos de cas d'usages des outils, des services numériques pour apprendre. C'est un moyen de voir ce qui se passe dans la classe et comment des enseignants construisent des scénarios pédagogiques et ce qu'ils y voient comme avantage pour leur enseignement : <https://www.reseau-canope.fr/lagence-des-usages.html>

LE NUMÉRIQUE DANS MA CLASSE : JE SUIS OBLIGÉ ?

Je ne sais pas si l'on peut parler d'obligation, mais comment expérimenter la respiration des végétaux avec des capteurs aujourd'hui en classe de seconde en Sciences de la vie et de la terre, sans une interface numérique sur un ordinateur ? Comment ne pas écouter une émission en langues étrangères pour apprendre une autre langue ? Mais aussi, comment ne pas utiliser les outils et services pour aider les élèves à comprendre le monde dans lequel ils vivent, à prendre conscience de ce qui leur est offert ou mis à disposition pas si gratuitement que cela ?

Par exemple le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (**CLEMI**, www.cleml.fr) a produit un ouvrage pour les parents, *La famille Tout-Écran*, qui même s'il ne nécessite pas une médiation en classe, peut être avantageusement utilisé pour introduire des notions comme le complotisme, voir comment reconnaître sur les réseaux sociaux des possibles théories du complot et les désamorcer. Il faut toujours revenir à cette idée que les enseignants ont besoin des outils et services numériques pour enseigner et apprendre, mais qu'ils ont aussi, avec le numérique, un objet d'études, et qu'il est **fast de penser que les élèves en sont de meilleurs utilisateurs qu'eux**. Les enseignants ont cette faculté de questionner et de mettre à distance pour aider l'apprenant qui construit une connaissance, une attitude ou une capacité.

Le numérique entraîne une évolution des compétences attendues chez les élèves.

Il ne réduit pas les compétences fondamentales mais il enrichit le portefeuille des compétences avec de nouvelles connaissances et compétences à acquérir et, je le rappelle, qui ne sont pas que des compétences usuelles, mais qui demandent un apprentissage en adéquation avec la société et qui développent chez les élèves des usages raisonnés. Les nouveaux programmes du lycée prennent en compte cette évolution et, dès la seconde, les élèves pourront s'initier à l'informatique et au numérique et poursuivre avec un enseignement de spécialité Numérique et Sciences informatiques à partir de la première. Mais au-delà de la spécialité, chaque enseignant peut engager la réflexion autour du

numérique qui est un fait culturel qui se nourrit des travaux des philosophes, des écrivains, des scientifiques et bien évidemment des artistes. L'école est bien le lieu de rencontre pour tous les élèves avec ces questionnements sociétaux.

COMMENT DEVENIR UN PROF CONNECTÉ ? QUI PEUT M'AIDER ?

Je parlerai plutôt de professeur en phase avec son temps. Les jeunes enseignants peuvent être rassurés, les usages se développent avec un processus d'appropriation continu qui fait que l'on devient expert au fur et à mesure, en franchissant des étapes. Il est évident qu'il faut commencer par des usages débutants où les usages des outils et services numériques sont peu développés dans les activités pédagogiques. Mais plus on utilise, plus on mesure la potentialité et, si on persévère, on améliore progressivement le dispositif pédagogique et on mesure mieux en quoi l'outil ou la ressource participe à la didactique de la discipline.

Un autre élément significatif pour améliorer son appropriation passe par les échanges entre pairs ou avec des formateurs et conseillers pédagogiques d'une manière la plus informelle qui soit. Utiliser le **réseau social professionnel comme Viaéduc** peut favoriser ces échanges et cette entraide. Aussi, s'inscrire avec son adresse académique sur la **plateforme de formation à distance Magistère** permet d'accéder à plusieurs centaines de formations en autonomie ou accompagné.

LE 100 % NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE, C'EST POUR BIENTÔT ?

Il n'y a pas de raison que l'école soit 100 % numérique, mais on peut se poser la question de la place ou de la part du numérique à l'école. Le numérique se développera au rythme qu'auront décidé les enseignants en qui il faut avoir confiance car ce sont les experts qui inventent le quotidien de la classe. Il s'agit donc aujourd'hui de leur proposer une organisation qui favorise le temps nécessaire de questionnement sur leurs pratiques quotidiennes basées sur les meilleurs résultats produits par la science. C'est ce que met en place le Conseil scientifique de l'éducation nationale qui organise des colloques afin de présenter les derniers résultats et la fabrique des ateliers en académie pour favoriser le lien entre praticiens et chercheurs.

ORGANIGRAMME DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Cet organigramme à l'usage du nouvel enseignant a pour finalité de vous aider à mieux identifier les diverses institutions de l'Éducation nationale et de vous donner un aperçu des différents interlocuteurs auxquels vous pourrez avoir affaire au cours de votre carrière.

À L'ÉCHELON NATIONAL LE MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministère est dirigé par un seul ministre, sauf lorsque le Gouvernement réalise des répartitions diverses (enseignement scolaire, enseignement professionnel, réussite éducative...). Il comporte un certain nombre d'organismes comme le **Conseil supérieur de l'éducation** (CSE), qui est en quelque sorte le « Parlement de l'Éducation » où siègent notamment les représentants des personnels, le **Conseil supérieur des programmes** (CSP) et le **Conseil national d'évaluation du système scolaire** (Cnesco). L'administration centrale du ministère met en œuvre la politique nationale concernant l'Éducation nationale. Elle est organisée par directions. La **Direction générale de l'enseignement scolaire** (Dgesco) publie tous les textes sur l'organisation, les contenus d'enseignement et publie chaque année la Circulaire de rentrée. La **Direction générale des ressources humaines** (DGRH) organise les concours de recrutement et le suivi de carrière des personnels. La **Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance** (DEPP) suit toutes les statistiques concernant l'Éducation nationale. Cette direction publie chaque année « **L'état de l'École** », une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats du système éducatif français, à travers 29 indicateurs statistiques.

Au niveau national existent l'**Inspection générale de l'Éducation nationale** (IGEN) et l'**Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche** (IGAENR) qui ont vocation à contrôler et évaluer le fonctionnement du système éducatif. L'IGEN est organisée par disciplines. C'est souvent un inspecteur général qui préside le jury des concours de recrutement enseignant.

À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

Dans chaque département, le recteur est représenté par un **inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale** (IA-DASEN) qui siège à la **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale** (DSDEN). L'IA-DASEN prend, par délégation du recteur, les décisions concernant la structure pédagogique, la répartition des emplois des écoles et des collèges, la formation continue des personnels du premier degré.

La **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale** (DSDEN) est organisée en divers services (financier, gestion du personnel...) auxquels s'ajoutent des structures pédagogiques qui peuvent travailler dans le domaine de la prévention de la violence ou du pilotage dans le département de la politique d'éducation prioritaire. C'est également l'IA-DASEN qui en dernier ressort valide les projets concernant les rythmes scolaires hebdomadaires des écoles.

À L'ÉCHELON ACADÉMIQUE

Il y a 26 académies en France métropolitaine et 5 académies d'Outre-mer. Les collectivités d'Outre-mer disposent d'un vice-rectorat ou de services de l'Éducation nationale.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 17 régions académiques sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015 : un recteur de région académique est nommé dans chacune d'elles.

L'**académie est dirigée par un recteur** choisi par le ministre parmi des universitaires, des inspecteurs généraux, des directeurs d'administration centrale..., **nommé en conseil des ministres**. Il ou elle est le représentant du ministre. Il ou elle siège au rectorat.

Le recteur a compétence dans son académie pour l'organisation du système éducatif, les cursus scolaires, les créations d'options, la gestion des personnels du second degré, le plan académique de formation (PAF)...

Au rectorat siègent également les **inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux** (IA-IPR) qui participent notamment à la formation et à l'inspection des enseignants de second degré. Pour devenir IA-IPR, il faut passer un concours de recrutement.

Les **Inspé** (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation) sont créés par la « loi pour une école de la confiance » pour remplacer les **Espé** (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation) en vue d'améliorer l'homogénéité de la formation des enseignants sur le territoire. Alors qu'auparavant chaque Espé choisissait combien d'heures étaient consacrées à tel ou tel enseignement, l'Éducation nationale aura désormais son mot à dire sur la formation des enseignants. Pour le ministre, l'objectif est d'en faire de véritables écoles professionnelles au sein de l'université, profitant du meilleur de la recherche et du meilleur de l'expérience des professeurs devant élèves.

À L'ÉCHELON LOCAL LA CIRCONSCRIPTION

Au niveau du premier degré, la circonscription regroupe en moyenne entre 30 à 50 écoles. Elle est pilotée par un **inspecteur de l'Éducation nationale** (IEN) qui y représente l'**inspecteur d'académie**. L'IEN est le supérieur hiérarchique direct des enseignants des écoles de la circonscription. Il a pour mission de conseiller et d'inspecter les personnels des écoles maternelles et élémentaires de sa circonscription. Il donne son avis sur le projet d'école adopté par le conseil d'école et les dispositifs de liaison école-collège. Assisté par un ou plusieurs conseillers pédagogiques et avec les maîtres formateurs qui sont dans sa circonscription, il organise la formation continue des enseignants placés sous sa responsabilité.

L'ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE

Le **directeur de l'école** veille au bon fonctionnement de l'école et au respect de la réglementation. Il est l'interlocuteur de la mairie pour les dotations et achats de matériel pédagogique. C'est avec lui qu'il faut voir, par exemple, pour commander via la mairie les outils pédagogiques que vous jugez indispensables à votre enseignement.

Vous serez amené à siéger :

- **Au conseil d'école** : il comprend tous les enseignants de l'école et un nombre de parents égal au nombre de classes. Il est compétent sur le règlement intérieur de l'école, le projet de l'école...
 - **Au conseil des maîtres** : il est composé de tous les enseignants de l'école et se réunit une fois par trimestre pour débattre des questions pédagogiques concernant l'ensemble de l'école.
 - **Au conseil des maîtres du cycle** : il réunit tous les maîtres d'un cycle pour élaborer le projet du cycle et faire le point sur la progression des élèves. Il formule les propositions de maintien de certains élèves dans le cycle une année supplémentaire.
 - **Au conseil école-collège** (éventuellement) : il fait travailler ensemble les enseignants de CM2 et
- > suite p. 42

ceux de 6° d'un même secteur afin de renforcer la continuité pédagogique entre le 1^{er} et le 2nd degré.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPL) : COLLÈGE OU LYCÉE

Un collège ou un lycée général, technologique, professionnel ou polyvalent est un EPLE, c'est-à-dire qu'il est autonome et qu'il a son propre budget basé sur différentes dotations financières. Un collège est dirigé par un **principal** et, selon le nombre d'élèves, un **principal-adjoint** ; un lycée, par un **proviseur** et un **proviseur-adjoint**. Le chef d'établissement est à la fois votre supérieur hiérarchique et l'exécutif des décisions du conseil d'administration. Pour l'achat de matériel pédagogique qu'il juge nécessaire, l'enseignant sera en contact avec le gestionnaire de l'établissement qui gère les crédits. Il faut veiller, chaque année au moment du vote du budget par le conseil d'administration, à vérifier les crédits alloués à votre discipline, notamment auprès des collègues élus.

Vous serez amené à siéger :

- **Au conseil de classe** : composé des enseignants, de deux représentants des élèves et des parents, il examine le travail et les résultats des élèves, propose au chef d'établissement (qui arrête la décision) ce qui concerne le passage en classe supérieure, le redoublement ou l'orientation des élèves.
- **Au conseil d'enseignement** : animé par le coordonnateur de la discipline, il permet à l'équipe pédagogique d'une même discipline de se concerter au moins lors de la pré-rentrée et en fin d'année pour harmoniser ses pratiques et définir le matériel à acheter, les manuels à choisir...
- **Au conseil pédagogique** : composé des coordonnateurs de chaque discipline et de chaque niveau d'enseignement, il est compétent sur toutes les questions pédagogiques et prépare la partie pédagogique du projet d'établissement avant le vote du conseil d'administration.

- **Au conseil d'administration (CA)** : il réunit des membres de l'établissement et de représentants élus (personnels de l'établissement, élèves et parents d'élèves) pour voter le projet d'établissement, le budget, le règlement intérieur, donner son accord sur les projets de voyages scolaires incluant une participation financière des familles...
- **À la commission éducative** : présidée par le chef d'établissement, elle réunit des personnels de l'établissement (dont au moins un enseignant) et au moins un représentant des parents d'élèves pour proposer des mesures éducatives aux élèves dont le comportement est inadapté.
- **Au conseil de discipline** : émanation du conseil d'administration, il prononce toutes les sanctions, avec ou sans sursis, prévues par le code de l'éducation et figurant au règlement intérieur de l'établissement.
- **Au comité d'éducation à la citoyenneté et à la santé (CESC)** : en liaison avec l'environnement local, il travaille au service de la prévention (violence, comportements à risques, éducation à la santé, à la citoyenneté...).

UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE PROXIMITÉ MISE EN PLACE À LA RENTRÉE 2019

Après une première année d'expérimentation en 2018-2019, un nouveau service de **Gestion des ressources humaines (GRH)** de proximité est désormais généralisé à toutes les académies. Il vise à accompagner, conseiller et informer tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale à tout moment de leur parcours professionnel. Ceux-ci peuvent contacter un conseiller RH de proximité au plus près de leur lieu d'exercice, de manière confidentielle, pour réfléchir à leur **évolution professionnelle**, construire leur **parcours de formation** et préparer leur **projet de mobilité**, mais aussi trouver écoute et soutien en cas de difficultés (situations conflictuelles, violence, harcèlement...). Le conseiller RH travaille en lien avec le **conseiller mobilité carrière** et les **médecins de prévention**.

À QUI S'ADRESSER ?

J'ai un problème administratif, de mutation, de gestion de carrière : Je contacte, suivant le niveau concerné, mon chef d'établissement, la GRH de proximité (un nouveau dispositif mis en place à la rentrée 2019), la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), le rectorat ou le ministère. Un courrier sur des questions administratives se fait toujours par la voie hiérarchique sous couvert du chef d'établissement/ du DASEN/ du recteur...

Pour une demande de mutation : Je surveille le Bulletin Officiel de l'Éducation nationale (BOEN) pour voir la procédure en vigueur cette année-là. Je peux demander conseil à un syndicat dont les représentants siègent dans les commissions administratives paritaires (CAP) examinant les demandes de mutation. (Voir aussi p.12-13)

Je veux participer à une action de formation continue : Dès la rentrée, je consulte le Plan départemental de formation (PDF) ou le Plan académique de formation (PAF) sur le site de mon rectorat, je choisis l'action qui répond à mes besoins et je suis la procédure d'inscription.

Je veux devenir maître formateur ou directeur d'école : Je regarde sur le site de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de mon département les procédures à suivre et les formations proposées dans le cadre du Plan départemental de formation (PDF).

Je veux devenir chef d'établissement ou inspecteur : Je regarde dans le BOEN les dates d'inscription aux concours nationaux concernés et je m'y inscris.

Je veux aller enseigner dans un établissement français à l'étranger : Je me renseigne auprès de l'Agence française des établissements à l'étranger (AEFE), de la Mission Laïque Française (MLF), de la Fondation Alliance française ou de l'Associa-

tion franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC). (Voir : <https://urlz.fr/amdf>)

J'ai des questions relatives à la pédagogie ou au programme de ma discipline :

- Pour le premier degré, je contacte la circonscription, et notamment le conseiller pédagogique auprès de l'IEN chargé de ces questions.
- Pour le second degré, je contacte l'IA-IPR de ma discipline. Notez que pour écrire à l'inspecteur général de sa discipline, il n'est pas nécessaire de le faire sous couvert du chef d'établissement.

Un élève me fait part de difficultés personnelles :

Je contacte, suivant les problèmes soulevés, le directeur d'école, le CPE, l'infirmier, l'assistant social et, dans le 2nd degré, j'informe de ces démarches le chef d'établissement.

Concernant une demande de contact avec des familles qui ne répondent pas à mes demandes :

- Pour le 1^{er} degré, je contacte le directeur.
- Pour le 2nd degré, je contacte, suivant la répartition des responsabilités dans l'établissement, le chef d'établissement, son adjoint et/ou le CPE.

Pour une demande d'invitation d'un intervenant extérieur : Je sollicite l'accord du chef d'établissement ou du directeur d'école qui peut, selon le cas, signer une convention avec l'IEN ou l'IA-DASEN.

Je veux organiser un voyage scolaire de plusieurs jours : Je contacte le chef d'établissement pour préparer la présentation du projet au CA et le questionnaire pour les questions financières.

Si un problème soulevé n'a pas été résolu ou que la réponse ne vous a pas satisfait, il vous est toujours possible, suivant le niveau concerné, de saisir un médiateur : le médiateur national de l'éducation ou le médiateur académique qui existe dans chaque académie au rectorat.

DES RESSOURCES POUR LES CANDIDATS ET LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

De nombreux sites sont consacrés au monde de l'enseignement. Qu'ils soient institutionnels ou d'initiative privée, ils vous apportent des infos et vous accompagnent dans la réussite de votre concours, mais aussi dans la pratique de votre métier. Notre sélection.

LES SITES INSTITUTIONNELS

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

www.education.gouv.fr

Point de passage obligé pour les candidats aux différents emplois de l'Éducation nationale, le site www.education.gouv.fr vous permettra de trouver :

- Dans l'onglet « Concours, Emplois, Carrières », des fiches métiers très complètes avec les profils de poste, les modes d'accès, les concours et les épreuves : cette rubrique fait un lien direct avec le site devenirenseignant.fr, spécialement conçu pour fournir les informations nécessaires sur le recrutement des professeurs de l'Éducation nationale.
- Dans l'onglet « Le système éducatif », les adresses des rectorats et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale de chaque académie.
- Dans les onglets « École », « Collège », « Lycée », l'ensemble des programmes ainsi que les orientations de la politique éducative.
- Dans l'onglet « Le B.O. » (bulletin officiel de l'éducation), les textes réglementaires.

www.devenirenseignant.gouv.fr

Beaucoup plus accessible que le site général de l'Éducation nationale, devenirenseignant.fr simplifie la tâche des aspirants et des futurs candidats aux concours d'enseignants. Trois rubriques – « Devenir enseignant », « Découvrir le métier » et « Construire sa carrière » – permettent de comprendre les différents parcours professionnels pour intégrer sereinement l'Éducation nationale. Vous trouverez toutes les informations

pratiques sur l'accès aux métiers enseignants et leurs formations sans faire doublon avec le site www.education.gouv.fr. Le site précise aussi certains éléments chiffrés concernant l'actualité des concours et vous trouverez les annales et les rapports de jury des années précédentes.

LES SITES ACADÉMIQUES

Chaque académie publie son site sous le nom www.ac-nomdelacademie.fr. On y consultera notamment la rubrique « pédagogie ».

LE SITE DES INSPÉ www.reseau-espe.fr/

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ), changées en Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) à la rentrée 2019, assurent la formation des enseignants du public. Chacune dispose de son propre portail. On en trouve un annuaire sur le site du Réseau national des ESPÉ qui informe sur leurs formations et les modalités d'accès.

CANOPÉ www.reseau-canope.fr/

Pour les nouveaux enseignants, Réseau Canopé conçoit **des ressources pédagogiques** (collection « Débuter en »), **des animations** : scolariser des élèves en situation de handicap - **des formations** : l'organisation pratique et la gestion de classe, **des Escape Game...** Rendez-vous dans l'un des 101 Ateliers Canopé : reseau-canope.fr/nous-trouver

LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Équivalent du site de l'Éducation nationale pour la recherche et l'enseignement supérieur, ce portail

regroupe toutes les informations officielles sur la recherche en France : orientations politiques, moyens, métiers, modes d'accès. La rubrique « Ressources humaines » présente tous les métiers, y compris ceux du secteur administratif et des ressources documentaires. La rubrique « Enseignement supérieur » donnera au visiteur une vision globale des possibilités de l'enseignement supérieur et toutes les clés pour y faire ses études ou y faire carrière.

ÉDUSCOL

www.eduscol.education.fr

Émanation très pragmatique de l'Éducation nationale à destination des enseignants en exercice, cette « boîte à outils » est conçue pour répondre à leurs questions pédagogiques. Les candidats y trouveront des éléments importants pour l'acquisition de la culture professionnelle dans le cadre de la préparation aux épreuves orales des concours.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

www.aefe.fr

Vous avez réussi le concours, vous êtes enseignant en poste et vous souhaitez travailler à l'étranger dans les établissements français d'enseignement : voici le site de référence pour les candidats à l'expatriation, en particulier dans l'onglet « Personnels ».

ONISEP

www.onisep.fr

Un site pour le jeune public des collèves et des lycées en cours d'orientation professionnelle qui y puisera l'inspiration et les informations sur les métiers. Ce site contient également une mine d'informations sur les pratiques pédagogiques et l'orientation.

CNED

www.cned.fr

Le Cned permet de préparer à distance la plupart des concours externes et internes de l'enseignement. Pour certains, il est possible de choisir entre une préparation complète ou partielle (aux épreuves d'admission ou aux épreuves d'admissibilité).

LE PORTAIL ÉDUTHÈQUE

www.edutheque.fr

Le portail Éduthèque fournit aux enseignants, sur inscription à l'aide de leur adresse professionnelle, un accès gratuit à des ressources numériques culturelles et scientifiques utilisables en classe (BBC, lesite.tv, ARTE, etc.).

VIAÉDUC

www.viaeduc.fr

Viaéduc est le réseau social professionnel des enseignants : ils peuvent y échanger, créer et accéder à des ressources de qualité.

NÉOPASS@CTION

neo.ens-lyon.fr/neo

Cette plateforme en ligne veut offrir des ressources de formation, notamment des vidéos, réalisées à partir de travaux de recherche fondés sur l'observation du travail des enseignants. Elle peut être utilisée par toute personne disposant d'une adresse mail académique.

LES SITES ALTERNATIFS

VOUSNOUSILS

www.vousnousils.fr

Un site d'actualité autour de l'éducation. Un bon moyen d'être « à la page » au sujet des dernières nouvelles, des dossiers, des politiques et des réflexions sur l'éducation. Le suivi quotidien de l'actualité pédagogique, les analyses et les dossiers sont indispensables pour la bonne culture professionnelle des candidats aux concours, mais aussi pour les enseignants en poste.

LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE

www.cafepedagogique.net

Un site indépendant d'information en continu et un espace de travail pour les enseignants :
 - Toute l'actualité au jour le jour, un magazine pour comprendre les enjeux du monde de l'éducation, des analyses et les informations indispensables pour intégrer les valeurs de l'enseignement.
 - Dans l'onglet « les blogs », un espace pour partager et échanger autour de thèmes pédagogiques, travailler à distance avec des collègues ou sa classe ou réaliser un site web.

LE WEB PÉDAGOGIQUE

lewebpedagogique.com

Des « kits pédagogiques », une plateforme pour partager des documents avec ses élèves (www.webpedago.com), des ressources interactives, des chroniques rédigées par des enseignants, publiées quotidiennement, et un abonnement proposé au « Petit journal des profs » : à consulter gratuitement par tous les enseignants.

NEOPROFS

www.neoprofs.org

Ce forum est destiné à tous les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, et plus particulièrement aux plus jeunes qui y trouveront, grâce aux échanges avec leurs collègues, une aide sur tous les thèmes liés à leur métier.

POUR LES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE

forums-enseignants-du-primaire.com/

« Enseignants du primaire », ce sont des forums et des ressources gratuites pour l'école primaire, l'éducation et la préparation du CRPE.

lea.fr

Lancée par les éditions Nathan, cette plateforme accompagne les enseignants de l'école primaire dans leur métier au quotidien : des ressources, des actualités et un espace collaboratif sont mis à la disposition des 100 000 inscrits. À noter : une rubrique dédiée aux candidats au CRPE et aux stagiaires (onglet « métier d'enseignant »).

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Le site pour devenir enseignant dans le privé
www.devenirenseignant.org

À ne pas confondre avec son homologue du public en « .fr », devenirenseignant.org est une « boîte à outils » pour entrer et évoluer dans l'enseignement catholique. Les candidats au secteur privé trouveront des informations spécifiques sur les carrières, les filières, la réglementation et les métiers selon leur niveau de formation. Les candidats à des suppléances (remplacements) y trouveront les coordonnées

de la direction diocésaine de leur région dans la rubrique « Rechercher un établissement ou une structure administrative ».

UNE PLATEFORME POUR PRÉPARER LES CONCOURS

www.afadec.fr

L'association de la formation à distance de l'enseignement catholique (Afadec) propose aux candidats inscrits en master MEEF des ressources de préparation et d'entraînement aux concours, des sessions de travail tutoré en ligne, des concours blancs. Elle accompagne aussi les professeurs stagiaires dans certaines disciplines.

LES SITES PAR MATIÈRE

ESPACE DES SCIENCES

www.espace-sciences.org

Un site associatif (édité par le centre de culture scientifique technique et industrielle de Rennes) très professionnel et particulièrement complet sur l'actualité des sciences et son enseignement. Les professeurs y trouveront les manifestations, les expositions, les actions en faveur des sciences et de leur enseignement. À consulter par les candidats aux disciplines scientifiques.

WEBLETTRES

www.weblettres.net

Ce site associatif s'adresse aux professeurs de lettres du secondaire qui y trouveront notamment des cours et séquences mis en ligne par leurs collègues et qui pourront participer à des groupes de travail.

PROLONGEMENTS DU GUIDE DE SURVIE DU NOUVEL ENSEIGNANT : VOCATION ENSEIGNANT.FR

www.vocationenseignant.fr

Le site des candidats aux concours et des nouveaux enseignants : actus, conseils, témoignages... À suivre aussi, le fil d'actualité et d'alerte sur Facebook : www.facebook.com/VocationEnseignant/



À DÉCOUVRIR

JEUX ÉDUCATIFS

Quels jeux choisir et comment les utiliser en classe pour favoriser les apprentissages ? Comment susciter l'attention de ses élèves par de nouvelles pratiques pédagogiques ? Réseau Canopé propose des outils pour permettre à vos élèves d'apprendre de façon ludique. Découvrez :

- L'escape game : une pratique pédagogique innovante
- L'escape game Mathador
- Enseigner avec les serious game
- Nos jeux : Mathador, Médiasphères, Planète Code, Voxapolis
- Notre plateforme : Apprendre par le jeu

Information et commande :

- reseau-canope.fr
- Les Ateliers Canopé
adresses sur reseau-canope.fr/nous-trouver
- La Librairie Canopé
13, rue du Four | 75006 Paris (Métro Mabillon)
N° vert : 0 800 008 212

NOUVEAU

ANTICIPA

CONÇUE POUR LES ENSEIGNANTS

L'offre Santé & Prévoyance
référéncée par le ministère
de l'Éducation nationale

ANTICIPA inclut également une assistance
complète et des services pour vous
accompagner au quotidien :

- consultations médicales à distance
pouvant aller jusqu'à la délivrance
d'une ordonnance
- prise de rendez-vous médicaux
en ligne
- et bien d'autres...



Réalisez votre devis sur



anticipa.cnp.fr



01 84 25 04 24